

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JANVIER 2023**

Le Conseil,

Présents :	F. WINCKEL, Bourgmestre-Présidente M. VERSLYPE, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE, B. LECLERCQ, Echevins, H. DUBOIS, Président du CPAS, J. BRILLET, J. M. MAES , F. DESQUESNES , S. VOLANTE , D. RIBEIRO DE BARROS, G. PLACE-ARNOULD, P. PREVOT, B. VENDY, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, N. DOBBELS , J. MARCQ, M. HACHEZ, M. BISET, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ, J. RAUX, A. LAAIDI, A. VINCKE, G. VAN OUDENHOVE, Conseillers communaux, O. MAILLET, Directeur général.
------------	--

SÉANCE PUBLIQUE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée ouvre la séance.
Bonsoir, je propose que nous puissions commencer notre séance du Conseil communal.
Y-a-t-il des personnes à excuser ?
Monsieur BRILLET

Monsieur le Conseiller BRILLET :
Monsieur François DESQUESNES qui est blessé et Madame Sandra VOLANTE qui est en mission à l'étranger.
Par conséquence, je serai le porte-parole et comme d'habitude nous passerons la parole.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Merci Monsieur BRILLET
Monsieur PREVOT

Monsieur le Conseiller PREVOT :
Merci Madame la Présidente, Madame la Bourgmestre, nous souhaitons un prompt rétablissement à notre collègue François DESQUESNES.
Monsieur Jean-Michel MAES m'a demandé de l'excuser, il nous rejoindra en cours de séance et Madame l'Echevine DELHAYE qui est toujours en réunion de la COPALOC.

Monsieur le Conseiller MAES et Madame la Conseillère DOBBELS entrent en séance.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Elle nous rejoindra en cours de séance également.
Merci
Je propose qu'on puisse rentrer dans le vif du sujet avec un moment qui nous tenait particulièrement à cœur, c'était justement cette mise à l'honneur de citoyens qui se sont faits remarquer de manière importante tant au niveau provincial que national et qu'international. Juste avant de commencer cette cérémonie, il y a, auparavant, des lauréats du travail, il y avait trois personnes mais Madame Vinciane CHATEL qui s'était excusée et nous avons Monsieur Patrick GODART qui s'était excusé également.
Dans les lauréats du travail, il y avait un personne qui avait annoncé sa présence, c'est Monsieur Benoît CHAUVAUX, est-il là ?
Venez Monsieur CHAUVAUX.
En 2014, vous devenez chauffeur de bus au auprès de la Stib pour le dépôt de Delta
En 2018, vous testez de nouveaux matériels pour renouveler la flotte de bus.
Pour ensuite en 2019- 2020, vous participez au programme SAM-E, navette autonome.

En 29 septembre 2021, vous devenez lauréat du label espoir pour le secteur « Transports en commun urbains et régionaux » et c'est pour ça que vous avez cet insigne et en mars 2022, vous réussissez votre examen pour passer Proximity manager au dépôt de Haren, fonction que vous assurez depuis et donc vous avez aujourd'hui le titre et l'insigne d'honneur de bronze du Lauréat du travail du secteur "Transports en commun urbains et régionaux" et félicitations.

Je propose maintenant qu'on puisse passer aux sonégiens qui se sont illustrés et qui ont été mis en avant par la Province du Hainaut et donc on a une brasserie qui s'est, particulièrement, mise à l'honneur, c'est Hoppy de Neufvilles qui a reçu un prix lors de la deuxième édition du concours des bières de la Province du Hainaut, le 17 juin 2022, concours chargé de désigner les meilleures bières de la province. 18 brasseries hennuyères ont participé à ce concours. 48 bières ont été testées et 3 catégories sont en lice : Pale Ale, Double et Stout. Après une dégustation à l'aveugle, Hoppy a reçu pour sa bière Erebus la 4ème place dans la catégorie Stout. Elle a pu accéder ainsi à la finale interprovinciale des meilleures bières, le 31 août 2022.

Parcours de la brasserie :

- ✓ Grands amateurs de bières, les deux Hoppy Men ont commencé à brasser en amateur fin des années 2000. Leur passion grandissante, ils décident de franchir le pas et de créer leur microbrasserie officielle. Dix ans plus tard, l'ancienne étable de Cécile, la maman de Dimitri, est réhabilitée en micro-brasserie.
- ✓ 2015 : la brasserie Hoppy vient de voir le jour.
- ✓ Plusieurs bières suscitent rapidement l'engouement, on peut notamment citer leur blonde triple la « Hoppy Imperial » et leur quadruple « Hoppy XII des Dieux ». Thomas et Dimitri font tout de A à Z, création des recettes, brassage et commercialisation en passant par la gestion de la brasserie. Ils sont heureusement assistés par leurs familles qui les soutiennent énormément. Un vrai travail d'équipe !
- ✓ La brasserie est passée d'une production de 300 à 1000 litres par brassin.
- ✓ Au début de 2021, ils sortent une nouvelle bière, la « Hoppy IPA » qui fut primée au concours des bières de la Province de Hainaut et obtint dans la foulée la médaille de bronze au concours interprovincial de la bière 2021.
- ✓ En parallèle, les Hoppy men travaillent sur un projet qui leur tient à cœur depuis longtemps : le projet « Brasserie Hoppy - Brasserie de Soignies », qui consiste en un triptyque de bières brassées à Soignies et développées autour de 3 thèmes en lien avec Soignies, l'objectif étant de mettre en avant le patrimoine historique et culturel de la ville et mettre à l'honneur ses artisans et producteurs locaux. La « Carabibi Pils » est la 1ère à être dévoilée lors de la Simpelourd 2021 : une Pils confectionnée avec des Carabibis dont la recette est élaborée en collaboration avec la boulangerie-pâtisserie Helin.
- ✓ Début 2022 création de la « Bière Bleue de Soignies » faisant la part belle au patrimoine carrier de Soignies et sa renommée Pierre Bleue. Cette bière est réellement brassée avec une pierre bleue provenant de la carrière de Soignies et taillée par le tailleur de pierre Almeida.
- ✓ Juin 2022, sortie de la « Pintecôte », une bière blonde légère brassée avec des fleurs de sureau évoquant le parcours du Tour Saint-Vincent lors des festivités de la Pentecôte. Dans une démarche de commerce local, l'équipe Hoppy a fait le choix de distribuer exclusivement ces 3 bières via les commerces locaux afin de les soutenir.
- ✓ 2022 : sortie de la « Hoppy Erebus », un stout au poivre noir, qui a été primée au concours des bières de la Province de Hainaut la même année.
- ✓ leur dernière petite de la Brasserie est dévoilée aujourd'hui, en primeur, et sera disponible dès demain chez les commerçants locaux : une blanche rosée élaborée avec des framboises et dénommée « I love Soignies ». Cette dernière bière tombe à pic pour célébrer la fête des amoureux !

Une équipe de sonégien s'est aussi faite remarquer, c'est "L'Atelier de Marius" de Neufvilles pour l'obtention du label "Table du terroir". Bravo Caroline !

Venons-en maintenant aux prix nationaux et internationaux, je vais commencer avec sportif qui m'impressionne et il a déjà eu des prix sportifs au niveau de la Ville de Soignies, je vais appeler Monsieur Parcours de Monsieur FOUSS :

- ✓ 2016 : Prix du **Mérite Sportif** de la Ville de Soignies
- ✓ 2016 : Prix du **Mérite Sportif** « Amateur » de la Communauté Urbaine du Centre
- ✓ 2017 : 5^{ème} et 1^{er} belge (sur 450 qualifiés) M35-39 aux **championnats du monde Ironman 70.3**, Chattanooga, USA
- ✓ 2018 : Prix du **Fair-Play** au Mérite Sportif de la Ville de Soignies
- ✓ 2018 : **Victoire** au triathlon distance Ironman (3.8/180/42.2) de Gravelines, France
- ✓ 2018 : 19^{ème} (sur 275 qualifiés) M40-44 aux **championnats du monde Ironman, Hawaïi, USA**
- ✓ 2019 : Prix de la **Promotion du Fair-Play** à l'étranger décerné par le Panathlon

- ✓ 2019 : 3^{ème} place à l'Altriman (Pyrénées) : 3.8km / 200km (5000M D+) / 42.2 km (900M D+)
- ✓ 2019 : 9^{ème} et 1^{er} belge (sur 600 qualifiés) M40-44 aux **championnats du monde Ironman 70.3**, Nice
- ✓ 2021 : **Médaille de bronze M40** aux championnats de Belgique de demi-distance (1.9/90/21.1)
- ✓ 2022 : **Victoire M40** (catégorie « Master », soit les athlètes de plus de 40 ans) au triathlon distance Ironman (3.8/180/42.2) de Gravelines, France
- ✓ 2022 : 2^{ème} participation aux **championnats du monde Ironman, Hawaii, USA**
- ✓ 2022 : **Champion de Belgique M40** de triathlon demi-distance (1.9/90/21.1)
- ✓ Ses saisons, intenses, de triathlon ne lui ont jamais permis de pouvoir participer totalement au challenge de Soignies, terminant tout de même 2 fois sur le podium général du challenge de la grande distance (3^{ème} en 2017 2^{ème} en 2019).

Toutes nos félicitations !

Monsieur Mathis ALVES - catégorie "Karaté" - champion de Belgique U15.

- Parcours de Monsieur ALVES :
- ✓ Champion de Belgique
- ✓ Vainqueur de la coupe de France
- ✓ 3^{ème} place à Venise (compétition internationale)
- ✓ 2^{ème} place à Istanbul
- ✓ 1^{er} à Chypre
- ✓ 2 sélections pour les championnats d'Europe et 1 sélection pour les championnats du monde.

Toutes nos félicitations !

Monsieur Martin DESCHAMPS - catégorie "Tennis de table" - qui a gagné le critérium provincial série E invaincu. Il est ainsi directement qualifié pour les championnats de Belgique série E.

- ✓ Âgé de 16 ans, il est étudiant en photographie et fan de Dimitiri Végas qu'il a enfin pu voir en live en décembre dernier.
- ✓ Le tennis de table fait partie de la famille puisque son papa a joué en national et son frère aîné est classé C4.
- ✓ Il a commencé le tennis de table à la Palette Neufvilles Senne en août 2017. Certes doué, il a cherché un peu sa voie sportive à ses débuts.
- ✓ Après la période Covid, il est revenu plus motivé que jamais et participe de manière assidue et appliquée aux 3 jours d'entraînement du club par semaine et aux stages.
- ✓ Il obtient d'excellents résultats en championnat : classé E0, avec 2 défaites en 40 matchs, il aide son équipe à jouer le titre en division 5.
- ✓ A titre individuel, après avoir connu 6 victoires sur 7 en poule qualificative, il a été invaincu lors de la finale du critérium provincial série E.
- ✓ Il est ainsi qualifié pour les championnats de Belgique en mars.
- ✓ A la mi saison, il passe de E0 à D2 soit trois classements en une fois.

Toutes nos félicitations !

Madame Marion RENUART, catégorie "Tennis de table" - seule joueuse classée série A, soit dans les 15 meilleures joueuses belges.

Parcours de Madame RENUART :

- ✓ Marion joue au tennis de table depuis l'âge de 6 ans. Par la suite, elle a rapidement intégré les différents entraînements de la fédération. Elle a participé et gagné plusieurs compétitions provinciales, nationales et internationales.
- ✓ En 2018, suite à sa troisième place au championnat de Belgique, elle se qualifie pour le championnat d'Europe qui se déroulait en Roumanie. Depuis cette saison, Marion est 13^{ème} joueuse belge. Avec son équipe Dames du club de la Palette Neufvilles Senne, elle termine la saison passée en 4^{ème} position dans la division la plus haute de Belgique.
- ✓ Elle évolue également dans le championnat Messieurs. Avec son équipe, ils ont terminé champion la saison passée où elle a réalisé 32 victoires d'affilée en fin de saison. Elle joue actuellement en division 3 national Messieurs. Sa position en Messieurs est 190^{ème} belge.

Toutes nos félicitations !

Monsieur Florian LEMAIRE, arbitre assistant international masculin.

Parcours de Monsieur LEMAIRE :

- ✓ 2006 : début de l'arbitrage à 15 ans
- ✓ En 2012, il devient assistant arbitre
- ✓ En 2013, il évolue en qualité d'assistant arbitre au niveau national
- ✓ En 2014, il devient assistant arbitre en D2 national, football professionnel
- ✓ En 2016, il passe comme assistant arbitre en Division 1 national
- ✓ Depuis 2018, il est arbitre assistant FIFA (international) et ce sans interruption. Il entame sa 6ème année au niveau international.

Toutes nos félicitations !

Monsieur Danny ROOSENS et Monsieur Yves CALOMME, respectivement Président et Directeur technique du club de Rugby, devenu vice-champion de Belgique.

- Vice-champion des seniors
- Les U16 sont également vice-champions et les U18 sont champions en titre. Un très bon cru historique pour 2022

Toutes nos félicitations !

Monsieur Axel POTIERS, classé 5ème lors de la compétition "Worldskills Belgium" organisée au Danemark, en qualité de futur boulanger (élève à l'école du Goût, Ecole du Futur LPST).

Parcours de l'intéressé :

- De novembre 2021 à avril 2022, il a travaillé dans une boulangerie sonégienne "Les Bonnes Etoiles" où il a appris énormément
- Août 2022 : Compétition amicale au Danemark à Holstebro où il a obtenu la 5ème place
- 13 au 15 Novembre 2022 participation à la finale du championnat des métiers (Startechs days) - section boulangerie
- 16 Novembre 2022 : remise des médailles pour le championnat :
- Belge médaille d'or
- International médaille de bronze
- Septembre 2023 compétition à venir à Gdansk en Pologne où il a été sélectionné pour représenter la Belgique au championnat européen.

Toutes nos félicitations !

On a aussi une belle surprise en 2022, c'est dans la catégorie Horeca, la catégorie des restaurants : On a trois restaurants qui se sont illustrés dans le guide "Gault & Millau", nous avons l'Embellie, les personnes ne savaient pas être là aujourd'hui pour venir chercher leur prix et ils ont obtenu une côte de 13,5 sur 20

Toutes nos félicitations !

- La Fontaine Saint-Vincent" de Soignies, pour sa présence dans le guide "Gault & Millaut".

Monsieur et Madame Pierre & Christine LEONARD, sont les propriétaires, depuis 1985, dans leur restaurant. A quelques pas de la Collégiale, l'établissement est un ancien couvent du 16ème siècle à l'ambiance zen qui met en scène une cuisine gastronomique et savoureuse.

Ils n'ont jamais déménagé et ont développé leur restaurant petit à petit, au fil du temps...

Ils ont toujours gardé le même personnel.

Toutes nos félicitations !

- "Le Bouchon et l'Assiette" de Soignies.

Parcours de Monsieur Dominique MAISTRIAUX :

- **1974 – 1981** : Restaurant *Hostellerie de Soignies* à Soignies chez Mr Jean-Luc Noël où il a été apprenti pendant 5 ans et puis 2 ans sous-chef de cuisine
- **1981 – 1985** : Hôtel-Restaurant *Hostellerie Sainte-Cécile* à Sainte-Cécile chez Mr Duquesnoy, en qualité de sous-chef de cuisine
- **1985 – 1999** : Restaurant *L'Escalier Fleuri* à Neufvilles chez Mr Danneau, *Les Salons du Parc*, plus créations de la boutique *Caprice et Gourmandise* à Soignies, Chef de cuisine et concepteur de la carte des vins qui a obtenu le prix de la plus carte « Des vins du Hainaut »
- **1999 à ce jour** Restaurant **Le Bouchon et l'Assiette** : Propriétaire et chef de cuisine
- Différents stages : de pâtisserie chez Louis Monfort à Soignies, de cuisine au restaurant *L'Oasis* à Bruxelles, de cuisine privé chez Yves Mattagne à Bruxelles, de cuisine à Busnes chez Marc Meurin, de cuisine – chocolat et pâtisseries école de formation à Illkirch-Graffenstaden
- Passionné par un métier passionnant qui procure à Monsieur MAISTRIAUX toujours autant de satisfaction après 48 ans de dure labeur.

Toutes nos félicitations !

Ici, on va honorer un citoyen un peu particulier, c'est la première fois que la Ville de Soignies a voulu mettre à l'honneur un citoyen mais qui n'est pas de Soignies et on voulait vraiment le mettre à l'honneur et nous avons proposé que Monsieur Olivier VANDECASTEELE puisse devenir citoyen d'honneur. En effet, par ce geste, on a voulu montrer à Olivier et à tous ses proches.

Je vais vous dire un peu qui est Olivier a suivi des études universitaires à Saint-Louis, il a travaillé comme humanitaire dans plusieurs ONG en autres en Afghanistan, au Mali, avant de se faire arrêter en Iran.

Olivier est un travailleur humanitaire belge et il a été arrêté à Téhéran le 24 février 2022 et il a été condamné à 40 ans de prison et 74 coups de fouet sans connaître les raisons précises de son incarcération. Il est en prison depuis près d'un an, dans des conditions de vie inhumaine. Sa famille, ses amis et proches se mobilisent pour le libérer. On a voulu, nous au niveau de la Ville de Soignies, porter notre pierre à l'édifice et porter tout le poids qu'on pouvait faire pour soutenir Olivier et ses propres dans son combat afin d'améliorer ses conditions de détention mais surtout pour pouvoir le revoir le plus vite possible en Belgique et donc pour se faire, les proches d'Olivier sont déjà venus sur le marché de Soignies la semaine dernière parce qu'il faut absolument pour le soutenir, en vous manifestant en signant une pétition qui se trouve sur le site d'Amnesty International. On a aussi également mis une bâche sur la façade de l'Hôtel de Ville afin de rappeler et de sensibiliser un maximum notre population pour le soutenir et à ce Conseil communal, nous avons décidé de voter une motion afin d'interpeller nos responsables politiques nationaux pour qu'ils puissent mettre tout en œuvre afin d'améliorer les conditions de détention mais surtout mettre tout en œuvre pour le libérer le plus rapidement possible. Je tiens vraiment à remercier sa famille, ses propres pour être là et je vais appeler son beau-frère Boris BRABANT.

Monsieur Joris BRABANT, beau-frère d'Olivier VANDECASTEELE :

Avant de m'adresser à vous, je voudrais d'abord vous rappeler une devise que vous connaissez tous "l'Union fait la force", dans la situation que nous vivons pour le moment, elle n'a jamais autant été vraie. Je tiens particulièrement avant de m'adresser à vous tous de mettre à l'honneur deux personnes dans le sens où vous n'imaginez pas le travail de fournis qui est fait par une quantité de personnes, c'est affolant et motivant. Partout en Belgique, je suis sur la route dans toutes les villes, j'étais encore sur Bruxelles aujourd'hui et en Flandre demain, il y a des personnes qui travaillent souvent dans l'ombre pour nous aider. Dans la région, il y a deux personnes qui sont vraiment nos piliers et je tiens vraiment à les citer et vous pouvez vraiment les remercier parce que c'est grâce à eux qu'on tient le coup, c'est Vincent et Kate, merci à eux.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

*Venez, comme ça on vous identifie si les personnes veulent venir vous parler ensuite.
Merci !*

Monsieur Joris BRABANT, beau-frère d'Olivier VANDECASTEELE :

Je ne sais si vos fonctions le permettent mais ma fille qui est la filleule d'Oliver, c'est son Dieu, elle voulait symboliser par des petits bracelets, Fabienne, je ne sais pas si ta fonction le permettra de le porter mais on avait proposé de le couper le jour où Olivier sera libéré et Patrick pour tout ce que tu fais pour nous.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

*Mais bien entendu !
On l'a mis et on espère le retirer le plus vite possible.*

Monsieur Joris BRABANT, beau-frère d'Olivier VANDECASTEELE :

Si d'autres en veulent mais il y a une commande qui est en cours.

Mesdames, Messieurs, j'ai envie ce soir de ne faire aucune différence entre nous, ni fonction, ni grade, ni titre, Olivier est fondamentalement comme ça, pour moi, aussi, c'est ça l'humanité. Ce soir, parmi vous, je ne vais pas revenir sur ses conditions de détention atroces et insupportables, véritable torture pour les familles. Je ne vais pas vous ennuyer avec la stratégie choisie par notre Gouvernement pour aboutir à sa libération. Je ne vais pas non plus exprimer la tristesse sans nom de sa famille, ses proches, de sa famille, de nos enfants en cette période compliquée. Non, ce soir, Mesdames, Messieurs, j'aimerais vous demander quelque chose pour la vie d'Olivier, pour la survie d'Olivier, pourrions-nous tout.e.s. et à tout niveau mettre nos égaux et plan de carrière de côté l'espace d'un instant, l'espace du temps qu'il faudra pour sauver un Belge, un ami, un frère, un fils. J'en souris parfois au volant de mon camion itinérant puisqu'égaux peut s'écrire de deux façons. Adia, Vincent, Alexandre et les autres, oui, certes, il y avait du monde dimanche pour l'anniversaire d'Olivier qui fêtait ses 42 ans jeudi dernier, 1.200 personnes au bas mot dans le froid glacial de la Place Albertine et sous quelques flocons qui tentaient de donner un petit côté bucolique à ce rassemblement. Oui, certes, aussi, il y avait des émotions, des larmes qui gelaient les yeux en ponctuant "libérez Olivier" que scandait cette foule compact, les applaudissements avec des gants n'ont décidément le même effet qu'une claque sonore dans une salle et pourtant l'énergie du désespoir sincèrement, elle était bien là, à deux pas de la gare Centrale avec un seul prénom aux lèvres "Olivier, Olivier". Que l'on ne se trompe surtout pas, ce bon millier de citoyens anonymes, égaux qui sautillaient sur place, histoire de se réchauffer, les pieds n'en avaient finalement pas tellement aux autorités iraniennes, celle-là on le sait que trop, sont hors d'atteinte. Elles ne peuvent entendre ni la raison, ni le cœur, elles sont dans un autre tripe que l'on ne comprendra jamais, que l'on ne cautionnera jamais et qu'elles aillent au diable. Non, non, l'objet de nos interpellations, nos claques et nos cris c'étaient nos gouvernants. Adia, il se dit trop souvent dans ces travers de gens impatientes et solidaires que le casting de Georges-Louis BOUCHEZ fut mauvais. C'est facile d'aller au Qatar encourager ces millionnaires de footballeurs même affublés d'un brassard controversé. Ça semble nettement plus difficile d'aller en Iran affronter ces molles-là d'une autre époque. La grandeur d'un homme d'Etat ne serait-elle pas Alexandre de prendre dans ses bras un otage au lieu de consoler, comme un Président, son footballeur préféré qui a perdu à la "ba-balle". Et bon Dieu Vincent, tes infirmités péremptoires qu'on ramènera à Olivier, c'est pour quand et c'est comment entre 4 planches ou dans un fauteuil d'avion. Vous les femmes et les hommes politiques qui avaient été élus et certainement avaient la prétention de l'être à nouveau l'année prochaine, qu'allez-vous faire ? Ne sentez-vous pas Adia, Vincent, Alexandre et les autres que le temps de la tergiversation et bien il faut comprendre que est bel et bien fini. On va penser, on va réfléchir au niveau européen, déclarer Adia, il y a deux jours encore. Certes, ce sont des Ayatollah qui l'ont mis en prison mais c'est nous tous qui les laissons, Adia, Vincent, Alexandre et les autres, le temps des intentions est révolu 11 mois bientôt un an de détention, c'est même déjà trop. Maintenant, c'est le temps de la vie qui ne se compte plus qu'en jours pour lui ou pire encore, peut-être en heures, après, ce sera, n'ayons pas peur des mots, le temps de la mort. Est-cela que vous voulez Adia, Vincent, Alexandre et les autres, le jour où ce sera le cas, et bien on n'en parlera plus très longtemps. Allez, on ne va pas vous faire un procès d'intention, on vous laisse une chance, tout de suite, allez-y là-bas, demain ou après-demain, le temps de "on verra plus tard" n'est plus acceptable, ouvrez vos agendas illico presto, téléphonez pour réserver vos vols, il y en a un jeudi à 13 h 32. Vous savez, cette fois-ci on ne chicanera pas si vous voyagez en business Adia, Vincent, Alexandre et les autres, ok, vous y allez, alors ramenez-nous Olivier !

Mesdames, Messieurs, je pense à titre personnel que je vais finir par habiter Soignies parce que j'étais la semaine dernière sur le marché, hier après-midi sur le site de l'école du futur, hier soir, au Quinquet, aujourd'hui par vous et jeudi, je reviens au Collège Saint-Vincent. Je tiens à vous remercier et au même titre pour le merveilleux soutien de la Ville de Soignies qui nous reconforte et qui pousse un peu plus Olivier hors de sa cellule.

Au nom de la famille, je voulais très sincèrement vous remercier, je vais vous laisser travailler maintenant.

Applaudissez, vous pour ce que vous faites pour Olivier, applaudissez Olivier !

Je vous remercie.

Je propose qu'on puisse passer au verre de l'amitié et qu'on puisse, pour ceux qu'ils ne l'ont pas encore fait, signer la pétition, je pense que c'est important.

Merci à vous tous.

1. DT3 - COMMUNICATION & EVENEMENTS - CITOYENS A HONORER

Attendu que la brasserie HOPPY de Neufvilles a reçu un prix lors de la deuxième édition du concours des bières de la Province du Hainaut, le 17 juin dernier, concours chargé de désigner les meilleures bières de la province;

Considérant que 18 brasseries hennuyères ont participé à ce concours;

Considérant que 48 bières ont été testées et 3 catégories sont en lice : Pale Ale, Double et Stout, et qu'après une dégustation à l'aveugle, HOPPY a reçu pour sa bière Erebus la 4ème place dans la catégorie Stout;

Considérant que la brasserie a accédé ainsi à la finale interprovinciale des meilleures bières, le 31 août 2022;

Vu le courrier de l'Institut Royal des Elites du Travail du 29 septembre 2022, invitant Madame la Bourgmestre à délivrer les brevets à 3 citoyens;

Attendu que :

- Madame Vinciane CHATEL, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur d'argent de Lauréat du Travail, du secteur "Organismes sociaux privés"
- Monsieur Benoît CHAUVAUX, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur de bronze de Lauréat du Travail, du secteur "Transports en commun urbains et régionaux"
- Monsieur Patrick GODART, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur d'or de Lauréat du Travail, du secteur "Entreprises de travail adapté"

ont reçu l'attribution de ces distinctions à l'issue d'une procédure longue, sérieuse et motivée;

Attendu que les personnes, mieux référencées ci-après, pourraient également être honorées :

- Monsieur François FOUSS - catégorie "Triathlon" - et qui a bouclé son 2ème Ironman d'Hawaii en moins de 10 heures
- Monsieur Mathis ALVES - catégorie "Karaté" - champion de Belgique U15
- Monsieur Martin DESCHAMPS - catégorie "Tennis de table" - qui a gagné le critérium provincial série E invaincu. Il est ainsi directement qualifié pour les championnats de Belgique série E.
- Madame Marion RENUART, catégorie "Tennis de table" - seule joueuse classée série A, soit dans les 15 meilleures joueuses belges;
- Monsieur Florian LEMAIRE, arbitre assistant international masculin
- Monsieur Danny ROOSENS et Monsieur Yves CALOMME, respectivement Président et Directeur technique du club de Rugby, devenu vice-champion de Belgique
- Monsieur Axel POTIERS, classé 5ème lors de la compétition "Worldskills Belgium" organisée au Danemark, en qualité de futur boulanger (élève à l'école du Goût, à Ecaussinnes),
- les responsables des restaurants "La Fontaine Saint-Vincent" de Soignies, "Le Bouchon et l'Assiette" de Soignies, "L'Embellie" de Soignies, pour leur présence dans le guide "Gault & Millaut" et "L'Atelier de Marius" de Neufvilles pour l'obtention du label "Table du terroir"
- Monsieur Olivier VANDECASTEELE, journaliste belge emprisonné en Iran;

Considérant que la DT3 - Communication & Evénements sera invitée à prendre contact avec les lauréats, pour examiner leurs disponibilités et voir s'ils sont disponibles le 24 janvier 2023;

Attendu que le Collège communal ne se réunira plus avant le 12 janvier 2023 et que la séance du Conseil communal est prévue le 24 janvier 2023;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article premier : d'honorer :

- Madame Vinciane CHATEL, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur d'argent de Lauréat du Travail, du secteur "Organismes sociaux privés"
- Monsieur Benoît CHAUVAUX, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur de bronze de Lauréat du Travail, du secteur "Transports en commun urbains et régionaux"
- Monsieur Patrick GODART, ayant reçu le titre et l'insigne d'honneur d'or de Lauréat du Travail, du secteur "Entreprises de travail adapté"
- la brasserie HOPPY de Neufvilles, qui a reçu un prix lors de la deuxième édition du concours des bières de la Province du Hainaut, le 17 juin dernier, concours chargé de désigner les meilleures bières de la province. 18 brasseries hennuyères ont participé à ce concours. 48 bières ont été testées et 3 catégories sont en lice : Pale Ale, Double et Stout. Après une dégustation à l'aveugle, Hoppy a reçu pour sa bière Erebus la 4ème place dans la catégorie Stout. Elle a pu accéder ainsi à la finale interprovinciale des meilleures bières, le 31 août dernier.
- Monsieur François FOUSS - catégorie "Triathlon" - et qui a bouclé son 2ème Ironman d'Hawaii en moins de 10 heures
- Monsieur Mathis ALVES - catégorie "Karaté" - champion de Belgique U15
- Monsieur Martin DESCHAMPS - catégorie "Tennis de table" - qui a gagné le critérium provincial série E invaincu. Il est ainsi directement qualifié pour les championnats de Belgique série E.

- Madame Marion RENUART, catégorie "Tennis de table" - seule joueuse classée série A, soit dans les 15 meilleures joueuses belges;
 - Monsieur Florian LEMAIRE, arbitre assistant international masculin
 - Monsieur Danny ROOSENS et Monsieur Yves CALOMME, respectivement Président et Directeur technique du club de Rugby, devenu vice-champion de Belgique
 - Monsieur Axel POTIERS, classé 5ème lors de la compétition "Worldskills Belgium" organisée au Danemark, en qualité de futur boulanger (élève à l'école du Goût, à Ecaussinnes),
 - les responsables des restaurants "La Fontaine Saint-Vincent" de Soignies, "Le Bouchon et l'Assiette" de Soignies, "L'Embellie" de Soignies, pour leur présence dans le guide "Gault & Millaut" et "L'Atelier de Marius" de Neufvilles pour l'obtention du label "Table du terroir"
 - Monsieur Olivier VANDECASTEELE, journaliste belge emprisonné en Iran;
- lors de la séance du Conseil communal du 24 janvier 2023 à **19 heures**.

Article 2 : de charger la DT3 - Communication & Événements pour :

- inviter les personnalités mieux définies ci-avant
- prévoir un cadeau à remettre à la brasserie, aux différents lauréats, pour l'occasion, et de préparer les brevets à remettre aux lauréats du Travail.

Article dernier : de transmettre la présente délibération, pour information et/ou suite, à la :

- DO4 - Sports & Jeunesse
- DT3 - Communication & Événements.

SUSPENSION DE SEANCE.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je propose qu'on puisse reprendre la séance du Conseil communal.

Monsieur BRILLET.

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Madame la Bourgmestre, je voudrais vous faire part de mon sentiment après les évènements que nous venons de vivre. Voir reçu à la commune des personnes pour des tas de récompenses, c'est-à-dire des personnes libres de faire du sport, d'ouvrir un restaurant, de faire des tas de choses, c'est absolument fantastique et félicitations à la commune de les recevoir. D'autre part, quand nous entendons la fin de cette présentation, ça nous fait quand même réfléchir et ce qui me fait réfléchir, c'est que nous avons l'un des nôtres, et on signera la pétition tantôt tous ensemble, est emprisonné en Iran dans un régime d'une autre époque que l'on sait, maintenant, que deux ou trois iraniens risquent d'être renvoyés dans leur pays, ils l'ont été refusés une première fois mais ça ne durera pas, ils vont d'abord être envoyés en Turquie et puis quand ils arrivent là-bas, ils risquent d'être pendus. La seule chose qui me vient à l'esprit, c'est de dire "vive la démocratie" et nous devons tous essayer de garder cette démocratie au point où elle est en Belgique, et la première chose que nous devons tous faire suivant les possibilités de chacun, parce que nous n'avons pas tous les mêmes possibilités, c'est de pouvoir défendre ce brave Olivier qui se demande pourquoi il est prisonnier en Iran, merci !

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Merci Monsieur BRILLET.

Je ne sais pas s'il y a d'autres demandes de parole.

Monsieur le Conseiller PREVOT :

Oui, très rapidement, je pense que tout a été dit et mon groupe s'associe, évidemment, déjà aux propositions qui ont été faites par le Collège et qui sera voté au Conseil communal, tout d'abord le fait d'honorer Olivier comme citoyen d'honneur et puis le vote qui interviendra tout à l'heure sur la motion. Ça fait quelques jours, quelques semaines maintenant que je rencontre régulièrement Joris mais également d'autres membres de sa famille qui se mobilisent et on a vu également les bénévoles derrière, alors pour nous, ça prend 10 secondes, la signature de la pétition, nom, prénom, adresse mail, date de naissance. Mais je pense au-delà de la symbolique, on dit souvent que les petites ruisseaux font des grandes rivières, je pense que c'est la multitude de petites actions comme celles qu'on fait aujourd'hui symboliquement au niveau de la Ville de Soignies qui, je l'espère, pourra mettre la pression tantôt sur notre Gouvernement, tantôt au niveau européen pour que, rapidement, alors tout à l'heure Joris, vous a donné Madame la Bourgmestre ainsi qu'à moi un bracelet, il a dit qu'ils en referont très prochainement, mais on espère sincèrement pouvoir le couper très rapidement car ça voudra dire qu'Olivier sera revenu parmi les siens et qu'aujourd'hui au moment comme Monsieur BRILLET le disait on a la chance de vivre ici en démocratie et il y a quelqu'un qui est dans sa cellule par une température de 2 degrés uniquement avec un t-shirt, qui subit une espèce de torture psychologique tantôt plongé 7 ou 8 jours dans le noir absolu pour lui faire perdre ses repères, il ne sait plus quand est le jour et quand est la nuit, tantôt plongé 8 jours avec une lumière artificielle au niveau de sa cellule et j'en passe et je pense que Joris

aurait pu et n'a pas voulu par pudeur et surtout par respect de la solennité de l'évènement raconter des détails les plus sordides de son emprisonnement et donc on espère tout.e.s. ici à Soignies mais ailleurs que notre ressortissant belge pourra rapidement revenir en Belgique parmi les siens.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Monsieur VERSLYPE

Monsieur l'Echevin VERSLYPE :

Je tiens particulièrement à remercier l'intervention de Monsieur BRILLET au nom du groupe Ensemble, Monsieur PREVOT au nom du groupe PS et je voudrais au niveau du groupe MR dire à quel point nous nous reconnaissons dans le fait de la liberté, la liberté dans tous les domaines qui est quand même quelque chose d'essentiel qu'est la démocratie et l'intégrité humaine et aussi, surtout, celui de la justice. Il est vrai qu'en Iran, il n'y a pas la liberté en tout cas d'expression, il n'y a pas de démocratie et il n'y a pas de justice et je pense qu'on est tous très unis de ce point de vue, merci !

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Monsieur de SAINT MOULIN

Monsieur l'Echevin de SAINT MOULIN :

Je voudrais faire une intervention tout à fait pratique, je suggérerais qu'on mette la pétition en version papier sur les guichets à l'accueil, la population, au guichet CPAS, peut-être voir avec le CHR parce que je suis sûr et certain qu'il y a encore un pourcentage significatif de la population à qui on dit "il faut aller scanner un QR Code" et des personnes qui de tout cœur voudraient signer cette pétition mais ne savent pas le faire par internet.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Excellente suggestion, je pense que Monsieur PREVOT voulait ajouter aussi quelque chose.

Monsieur le Conseiller PREVOT :

Lorsqu'ils sont venus mardi passé sur le marché, il y avait également la possibilité de le faire en version papier, la seule difficulté c'est qu'il faut après pouvoir faire l'encodage sur le site d'Amnesty International. Ça veut dire que les petites mains et je déteste cette expression mais qui ont été mises à l'honneur tout à l'heure par Joris qui était Vincent et d'autres encore doivent évidemment après reprendre les versions papier et l'encoder, ça prend du temps et c'est vrai que les personnes qui ont la chance ou plus de facilité avec un smartphone peuvent le faire directement et ça prend 10 secondes mais tu as raison, on devrait faire en version papier et regarder comment on peut nous-mêmes faire un encodage pour celles et ceux qui le souhaitent pour pouvoir inscrire les personnes et après ils reçoivent un mail de confirmation pour officialiser et finaliser la signature de la pétition.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Monsieur de SAINT MOULIN, je pense que vous avez totalement raison et par rapport à cette fracture numérique qui existe, je pense que c'est important qu'on puisse analyser comment nos services peuvent le faire tant à la Ville qu'au CPAS ou au CHR en tout cas de prendre des contacts avec le CHR pour voir s'ils sont d'accord de pouvoir le faire et de voir comment est-ce qu'on peut l'organiser.

Aussi, vous tous, vous êtes tous impliqués de manière ou d'une autre dans vos vies professionnelles ou associatives ou sportives, n'hésitez pas à relayer auprès des personnes que vous connaissez cette situation qui est dramatique et l'existence de la pétition car on pense qu'il n'y a que le poids maintenant des citoyens qui pourra faire bouger les choses. Plus on est là et plus c'est un soutien pour la famille et au plus c'est un message pour les rares contacts que la famille pourra avoir avec Oliver VANDECASTEELE, ils nous ont dit que pour le moment c'est ce qu'il le faisait tenir c'est vraiment de savoir que la Belgique se mobilisait pour lui. Faisons-le et faisons passer le message ! Merci à vous tous !

Monsieur LECLERCQ

Monsieur l'Echevin LECLERCQ :

Je suis très sensibilisé parce qu'il y a un homme là-bas qui est enfermé pour des raisons totalement obscures et probablement parce que c'est un homme qui a des convictions, qui a osé dans sa vie faire un parcours professionnel. D'un autre côté, et je crois que Monsieur BRILLET l'a dit, cette situation-là doit nous servir à défendre notre démocratie. Si aujourd'hui, on ne combat pas ce genre d'inhumanité avec force, détermination, avec tous les moyens que nous avons en nous, notre démocratie va être en danger donc je me rallie à tous les discours qui ont été dits ici, il faut absolument libérer cet homme parce que non seulement il a besoin d'être libéré mais qu'il va, aussi, libérer la possibilité qu'on garde notre démocratie en Europe.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Merci s'il n'y a plus de prise de parole, je propose qu'on puisse poursuivre notre ordre du jour.

2. DT1 - DIRECTION GENERALE - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE COMMUNE VILLE/CPAS DU 29 NOVEMBRE 2022 - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 le procès-verbal de la séance commune Ville/CPAS du 29 novembre 2022.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article L 1122-16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu le projet du procès-verbal de la séance commune Ville/CPAS du 29 novembre 2022;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article premier : d'approuver le procès-verbal de la séance commune Ville/CPAS du 29 novembre 2022..

Article dernier : copie de la présente délibération est soumise au Directeur général.

3. DT1 - DIRECTION GENERALE - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL DES 29 NOVEMBRE ET 20 DECEMBRE 2022 - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 les procès-verbaux des séances du Conseil communal des 29 novembre 2022 et 20 décembre 2022.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'article L 1122-16 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Vu les projets des procès-verbaux des séances des 29 novembre et 20 décembre 2022;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, à l'unanimité,

Article premier : d'approuver les procès-verbaux des séances des 29 novembre et 20 décembre 2022.

Article dernier : copie de la présente délibération est soumise au Directeur général.

4. DT2 - MARCHES PUBLICS - TRANSPARENCE ET GOUVERNANCE - DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAL AU COLLEGE COMMUNAL EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS - MODIFICATION - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 la délégation du Conseil communal au Collège communal en matière de marchés publics de moins de 60.000 €.

Vu le décret du 6 octobre 2022 qui modifie le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux, le Conseil communal de la Ville de Soignies reverra sa délibération du 26 juin 2019 déléguant le Collège communal de la Ville de Soignies en matière de marchés publics.

Désormais et suite au décret du 6 octobre 2022, le Conseil communal de la Ville de Soignies déléguera au Collège communal de la Ville de Soignies le choix du mode de passation et la fixation des conditions des marchés publics, des concessions de travaux et de services relevant du budget extraordinaire dont la valeur est inférieure à 60.000 €.

La délibération du 29 juin 2019 reprenant l'exécution du budget ordinaire restera quant à elle inchangée.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur BRILLET

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Le titre de l'intitulé "transparence et gouvernance", je trouve qu'il est un peu dépassé ici puisqu'au niveau "transparence", de 30.000 à 60.000 euros, c'est quand même très important et c'est une opération du Conseil communal qui passe dans les mains du Collège et donc nous trouvons que c'est tout à fait déplacé pour le moment. Nous allons nous abstenir sur le point d'autant plus, en 2018, ce point est apparu à l'ordre du jour où nous nous étions déjà abstenus.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

On parvient de l'extraordinaire, nous, ça nous facilite vraiment le travail donc on plaide quand même pour le maintenir et suivre ce que la réglementation nous nous permet mais je comprends totalement votre abstention et la raison de celle-ci.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment les articles L1122-30, et L1222-3, lequel stipule en son § 1er que le Conseil communal choisit le mode de passation des marchés publics et des concessions de travaux et de services, et en ses § 2 et 3 qu'il peut déléguer ces compétences au Collège communal notamment, pour des dépenses relevant du budget ordinaire et pour des dépenses relevant du budget extraordinaire, inférieures à 30.000,00 € HTVA (commune comptant entre 15.000 et 49.999 habitants) ;

Vu le décret du 6 octobre 2022 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux et fixant pour les dépenses relevant du budget extraordinaire la limite de délégation au Collège communal à 60.000 € htva au lieu de 30.000 € htva ;

Considérant qu'il convient de faciliter la prise de décisions au sein de la commune, notamment pour certains marchés publics et concessions pour lesquels un besoin de célérité se fait sentir, et d'éviter ainsi de surcharger ledit conseil, en lui permettant de déléguer des tâches de gestion pour se concentrer sur des dossiers plus importants stratégiquement ;

Attendu qu'il convient dès lors d'adapter la délibération du 26 juin 2019 en la matière et plus particulièrement son article 2 ;

Considérant toutefois qu'il paraît important que le conseil communal soit régulièrement informé de l'utilisation de cette délégation par le collège communal ;

Qu'il semble adéquat d'organiser un rapportage spécifique à ce sujet à l'occasion du rapport présenté lors de la réunion du conseil communal au cours de laquelle il est appelé à délibérer des comptes, en vertu de l'article L1122-23 CDLD ;

Sur proposition du Collège communal ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 21 oui et 6 abstentions (J. BRILLET, G. PLACE-ARNOULD, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, M. HACHEZ, M. BISET) :

Article 1er : De revoir, pour partie, sa délibération du 26 juin 2019 conformément au décret du 6 octobre 2022 et de donner délégation de ses compétences de choix du mode de passation et fixation des conditions des marchés publics et des concessions de travaux et de services, visées à l'article L1222-3, §1 du CDLD, au Collège communal pour les marchés publics et concessions de service et de travaux relevant du budget extraordinaire, dont la valeur est inférieure à 60.000,00 € HTVA ;

Article 2 : L'article 1er de la délibération du 26 juin 2019 relative à l'exécution du budget ordinaire est inchangée.

Article 3 : La présente délibération de délégation prend fin de plein droit le dernier jour du quatrième mois qui suit l'installation du Conseil communal de la législature suivant celle pendant laquelle elle a été octroyée.

Article 4 : La liste des délibérations prises par le collège communal en vertu de la délégation du conseil communal, pour l'exercice budgétaire concerné, sera jointe au rapport présenté par le collège communal lors de la réunion du conseil communal au cours de laquelle il est appelé à délibérer des comptes (article L1122-23 CDLD).

Article dernier : Le Collège communal est chargé de la mise en oeuvre de la présente délibération qui est transmise pour information et suite :

- à Monsieur le Directeur général
- à Madame la Directrice financière
- à la DT2 - Finances - Service des Marchés publics.

Madame la Conseillère MARCQ quitte la séance.

5. DT2 - MARCHES PUBLICS - CONCESSION POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT - PROLONGATION DU CONTRAT - APPROBATION - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 la prolongation du contrat de concession pour la gestion du stationnement.

Il y a lieu de prolonger le contrat de concession qui lie la Ville de Soignies à la société Rauwers Contrôle SA qui contrôle le stationnement sur le territoire de Soignies.

La société est active sur le territoire de Soignies depuis 2005, deux prolongations par avenants avaient été effectuées en 2011 et en 2017.

Cette prolongation de contrat de concession sera valide jusqu'à la notification de la nouvelle concession de service. En effet, la Ville de Soignies souhaite connaître les conclusions du Plan Communal de Mobilité afin de les intégrer dans le lancement du nouveau marché.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Y-a-t-il des questions ?

Monsieur BISET

Monsieur le Conseiller BISET :

Ce qui est proposé aujourd'hui au vote n'est pas forcément identique à ce qui avait été présenté en commission, ce n'est pas un reproche mais simplement un rappel de ce qui s'est passé. Dans la délibération qui est proposée aujourd'hui, il y a notamment des conditions liées à la rétroactivité de l'acte, notre groupe estime que les conditions de rétroactivité sont franchement discutables et l'une des conditions c'est que le bon fonctionnement et la continuité de l'action de la Ville de Soignies serait remise en péril si jamais on ne prenait pas cette décision aujourd'hui. L'absence de concession pour le stationnement, à priori, ne risque pas de nuire au bon fonctionnement et à la continuité de l'action de la Ville de Soignies, tout au plus c'est un manque à gagner pour le budget communal. Par rapport à ce que vous disiez qu'il faut attendre les conclusions du Plan communal de mobilité, dans le choix qui est proposé, c'est faire une prolongation de concession, on attend les conclusions mais il faudra prolonger la concession de toute façon. Ça veut dire qu'il y a déjà un choix qui a été fait sans attendre les conclusions du PCM.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Les conclusions du PCM sont attendues dans 18 mois, on va dire vu que le processus est lancé, l'idée, c'est d'attendre ces conclusions, qu'elles soient validées par le Conseil communal et puis qu'on relance un marché où on intègre ces remarques, est-ce que ce sera le même type de gestion du stationnement que maintenant peut-être mais peut-être pas, peut-être que le périmètre va être élargi, on le voit bien dans d'autres villes qu'il y a parfois d'autres choses qui sont dans les tiroirs comme à La Louvière et autres, autant voir comment cela se passe dans ces villes-là aussi, de voir les conclusions de notre PCM, je rappelle bien que ce système de gestion de parking n'a pas été mis comme ça et la volonté d'il y a 15 ans, je ne sais plus quand cela a été mis en place, ça vraiment été pour venir en soutien à nos commerçants du centre-ville ou sinon on a des voitures ventouses. Alors, maintenant, que ce système soit revu en fonction des conclusions du PCM, nous, on est fermé à rien, le tout c'est qu'on ne peut pas faire ça à l'emporte-pièce et que là, maintenant, ce serait bête de prendre des mesures alors qu'il y a une étude qu'on paie et qui est subsidiée également et qui va nous mener peut-être vers des conclusions auxquelles on ne pense pas maintenant. L'idée, c'est de garder cet objectif de soutenir le commerce local, après quelle forme ce sera parce que l'idée, ce n'est pas spécialement l'argent qui rentre les caisses de la Ville, vraiment pas, c'est vraiment lié à cette lutte contre les voitures ventouses. On a la chance d'avoir, malheureusement, un centre-ville avec des difficultés pour le moment, comme tous les centres-ville parce que le contexte économique est tel mais on a quand même la chance d'avoir encore énormément d'activités avec beaucoup d'emplois au centre-ville et si toutes ces personnes viennent se garer au centre-ville, il n'y aura plus de place pour les consommateurs et je pense que ça c'est vraiment important de pouvoir entendre ça et qu'il n'y ait pas d'interruption, qu'on puisse prolonger la situation actuelle, qu'on puisse clôturer ce chapitre-là pour se lancer dans autre chose dans 18 ou 24 mois. Là, c'est un engagement qu'on peut prendre qui est serein et comme ça on n'avance pas tête baissée dans un sujet où je me rends compte pour en parler souvent avec notre Conseiller en mobilité ou avec Monsieur LECLERCQ notamment, que la moindre chose qu'on désorganise à parfois un impact auquel on ne pense pas au moment où on veut bien faire les choses et donc je pense qu'il faut laisser faire les professionnels que nous sur le sujet, c'était un peu ça le raisonnement.

Monsieur l'Echevin VERSLYPE :

Monsieur BISET, je souscris à votre intervention mais je pense que Madame la Bourgmestre vient de rectifier et je crois à l'époque au moment où l'adoption a été faite, Monsieur de Saint Moulin était Bourgmestre, j'avais la mobilité à l'issue du PCM, l'intention n'était pas de remplir les caisses, l'intention était celle de pouvoir redynamiser le centre-ville, les commerces et je pense qu'aujourd'hui on ne peut dire que ça n'a pas été une réussite. Alors que maintenant il y aura peut-être des adaptations à faire par rapport à l'évolution de la Ville, on en est conscient. Vous avez réclamé ce PCM qui doit être revu et qui est en cours et à l'issue de ce PCM, il est possible qu'il y aura des adaptations et on le voit partout dans les systèmes de contrôle, ils sont aussi améliorés la technologie de la détection et donc il n'y a rien d'exclu. Il faudra vous dire une chose que cette décision qui a été prise, a été très bénéfique pour le centre-ville et pour le commerce.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Monsieur BISET

Monsieur le Conseiller BISET :

D'accord pour ce que vous dites et j'entends bien, je lis le projet de délibération " Considérant qu'il y a lieu d'encore prolonger cette concession mais que les modalités techniques de cette dernière devront être adaptées en fonction des constats et recommandations issus du Plan Communal de Mobilité...", si je comprends bien la phrase, vous considérez qu'il faut encore prolonger cette concession ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

C'est la logique du point, c'est ce que je viens d'expliquer.

Monsieur le Conseiller BISET :

Alors c'est la concession après le PCM ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Non, actuel jusqu'à la mise en œuvre du nouveau, en fait qu'il ne faut pas qu'il y ait d'interruption entre la fin de cette concession-ci, parce qu'on ne sait pas, ce sera peut-être une autre société que RAUWERS qui va emporter le marché mais il ne faudrait pas qu'on se retrouve dans une situation pendant quelques mois où il n'y a plus de gestion du stationnement. L'idée c'est que ce contrat-ci soit renouvelé jusqu'au moment où le nouveau marché sera mis en œuvre, ce sera quelque chose qui sera demandé par nos commerçants.

Monsieur le Conseiller BISET :

*Pour bien comprendre le point comme c'est écrit, j'avais trois questions.
Dans la délibération, c'est écrit "une nouvelle procédure de mise en concurrence sera initiée", ça veut dire quoi ?*

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
C'est un nouveau marché qui va être lancé.

Monsieur le Conseiller BISET :
C'est quel acte juridique ? C'est votre service de commencer à rédiger le marché public ou c'est l'attribuer ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
On s'est donné 24 mois.

Monsieur le Conseiller BISET :
24 mois après quoi ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
24 mois à partir d'aujourd'hui

Monsieur le Conseiller BISET :
Pas 24 mois après le nouveau PCM ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Non, à partir d'aujourd'hui. Je vais reprendre la délibération

Monsieur le Conseiller BISET :
C'est l'article dernier " de charger le Collège d'initier une nouvelle procédure de concession de service dès que les recommandations du Plan Communal de Mobilité auront été adoptées par le Conseil communal, sans engagement quelconque et sous toutes réserves, dans un délai de 24 mois".

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
C'est ce que je viens de vous dire, tout ça doit tenir en 2 ans. Dans 2 ans, il faut que tout soit fait pour essayer que cette nouvelle concession soit mise en œuvre.

Monsieur le Conseiller BISET :
Donc dans 2 ans, on va attribuer un nouveau marché public de concession parce qu'alors ce n'est pas initier une nouvelle procédure" ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Si on veut être clair, ce sera dans le PV, un, on prolonge aujourd'hui, d'accord de maintenant jusqu'au moment où on a les conclusions du PCM et qui seront validées par les Conseil communal, seront intégrées dans le nouveau marché public que nous avons lancé et on estime que ça met 18 mois pour avoir les conclusions du PCM sauf si on a un problème politique ou autre choses, il faut s'en assurer en fait. Une fois qu'on a les conclusions, nos services, une fois que c'est validé par le Conseil communal, vont travailler sur la rédaction du cahier des charges qui vont intégrer ces conclusions, comment on va gérer ce stationnement à Soignies, le cahier des charges va être publié, il y aura des offres, elles seront analysées et il y aura une société qui va être désignée pour mettre en œuvre. L'idée, c'est que ce marché ici soit prolongé jusqu'à la mise en œuvre du prochain marché parce qu'évidemment, admettons que ce ne soit pas la société actuelle qui remporte le marché, il faudra peut-être d'autres moyens technologiques pour la gestion, peut-être encore d'autres choses auxquelles on ne pense pas maintenant et donc ça va prendre un délai le temps d'avoir le matériel ad hoc, c'est ça que cette phrase veut dire, avec l'explication que je viens de donner, ça vient illustrer la décision qui vous est proposée et je ne peux pas être plus transparente que ça.

Monsieur le Conseiller BISET :
Ça veut dire qu'il n'y a pas de délai maximum ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
On essaye, l'idée, c'est vraiment d'essayer de goupiller ça en 24 ans.

Monsieur le Conseiller BISET :
Mais si ça ne se passe pas bien ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Si maintenant, on lance le cahier de charges et qu'on n'a pas d'offre, donc on doit relancer, il faut quand même que les choses se passent bien, je pense qu'au niveau du Collège, on ne veut pas d'interruption dans cette gestion de stationnement. Il faudra le laisser le temps et c'est pour ça qu'il y a cette phrase, on se donne cet objectif de 24 mois mais on n'est pas à l'abri de certaines choses qui pourraient arriver comme aucune société qui répond à l'appel d'offre, comme des recommandations qui tardent par rapport au PCM parce que les citoyens que l'on contacte, on des demandes supplémentaires et ajoutent une étape à laquelle on n'avait pas pensé maintenant dans l'élaboration du PCM, je pense que ce sont des choses qu'on ne doit pas s'arrêter maintenant, il y a des choses qui viendront certainement vu qu'on a essayé de mobiliser pour que ce soit un PCM proche de la réalité, il y aura un représentant des industriels sonégiens, un représentant des commerçants, un représentant du CHR, des représentants politiques, toute une série de citoyens qui vont être consultés, il y a donc plusieurs étapes, l'idée ici c'est de bien faire les choses en concertation avec les membres du Conseil communal. Le message qu'on veut faire passer c'est qu'on ne veut pas tarder mais en même temps on veut bien faire les choses et donc on ne part pas sur 5 ans comme ça déjà été le cas pour les deux précédents avenants mais plutôt se dire "on attend le PCM et puis on fonce pour modifier les choses le cas échéant".

Monsieur le Conseiller BISET :

La lecture que nous on en fait, c'est qu'on prolonge la concession, à priori, il y a un risque que ça dure, il n'y a pas de date de fin, on prolonge la concession jusqu'à ce que les conclusions du PCM soient rendues.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

On va tout faire pour essayer de tenir dans le délai que je viens de vous dire.

Monsieur le Conseiller BISET :

Pourquoi ne pas lancer un marché aujourd'hui ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Ce serait complètement à côté de la plaque par rapport à toute l'énergie qui est mise en œuvre par rapport au PCM, en plus, vous l'avez demandé vous-même, c'est d'avoir cette vision globale sur notre territoire, vous l'avez dit plusieurs fois, ici, on va dans le même sens que vous, c'est d'avoir cette vision globale, de savoir comment on va gérer les choses plutôt que d'avancer à l'emporie-pièce.

Monsieur le Conseiller BISET :

On ne dit pas qu'il ne faut pas tenir compte du PCM, on dit simplement, ici, la concession qu'on prolonge, il n'y a pas de date de fin.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

24 mois, on va tout faire pour tenir dans ces délais-là.

Monsieur le Conseiller BISET :

Alors il faut le mettre dans la décision.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Mais c'est mis. On va tout faire pour tenir dans ces délais-là mais il y a des imprévus et franchement avec cette mandature-ci, je peux vous dire que rien n'est certain dans la vie, que nous réserve 2023, je n'en sais rien ni 2024, il y a, à moment, il faut garder les pieds sur terre et je vous dis qu'on va tout faire parce qu'on n'a pas d'intérêt à tarder les choses mais il faut nous laisser le temps, laisser nos services le temps de bien faire les choses. Après si vous avez un problème de confiance, vous pouvez voter contre, je vous dis juste la logique de nos services et ce qu'on vous propose, si vous n'êtes pas d'accord, je comprends, vous n'allez pas nous faire changer d'avis, je ne prendrais pas une décision radicale sur un sujet où il y a quand même pour plein de points qui passent au Conseil communal, des choses dont on n'a pas la maîtrise ne fusse que c'est aspect-là s'il n'y a aucune société qui répond au marché qu'on lance, on est bon pour relancer et on perd à nouveau 3 mois .

Monsieur l'Echevin LELERCQ :

Madame la Bourgmestre l'a expliqué, c'est un peu paradoxal mais tout ce qui est stationnement payant ou zone bleue, c'est quand même toujours pour permettre aux citoyens de pouvoir venir se garer. J'entendais dernièrement sur une télévision nationale qu'il s'insurgeait sur le fait que les citoyens devaient payer pour le stationnement, qu'on paie ou qu'on soit en zone bleue, tout ça permet que les sonégiens puissent venir se garer en centre-ville, c'est un peu paradoxal mais c'est la réalité de terrain, c'est pour ça que ça été mis en place, ce n'est pas pour remplir les caisses communales. On peut dire qu'aujourd'hui on sait se garer au centre-ville.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Merci Monsieur LECLERCQ

D'autres demandes d'intervention ?

Monsieur BRILLET

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Tout d'abord, pour faire remarquer que nous n'avons pas dit que nous étions contre le PCM, au contraire nous l'attendons avec beaucoup d'impatience. D'autre part, nous constatons, comme l'a dit mon collègue Mathieu, qu'il y a quand même une certaine imprécision dans le dossier entre le fait de dire c'est 24 mois où nous allons faire tout notre possible pour être dans les 24 mois, c'est tout à fait différent, c'est la raison pour laquelle notre groupe va s'abstenir au niveau du ce point.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je propose qu'on puisse voter.

Merci pour cette explication.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu sa délibération du 10/10/2005 décidant de confier la gestion du stationnement en centre-ville à la société Rauwers Contrôle SA, rue F.J. Navez, 78-86 à 1000 Bruxelles pour une durée de 7 ans prenant cours le 01/06/2005 et se terminant le 31/05/2012 ;

Vu ses délibérations du 24/03/2011 et du 01/06/2017 prolongeant le contrat par avenants ;

Considérant que la société Rauwers a continué sa mission de gestion du stationnement qui comprend notamment le recouvrement des redevances au-delà du 31/05/2022;

Considérant que la Cour de cassation a jugé qu'il est permis de faire rétroagir un acte administratif individuel « *si cette rétroactivité est indispensable au bon fonctionnement et à la continuité de l'action des autorités administratives et que, dans ce cas, elle ne porte pas atteinte aux situations acquises* » (Cass., 9 octobre 2014, F .13.0047.F), de même que le Conseil d'état qui a jugé en matière de marchés publics que la rétroactivité pouvait se justifier : « *en raison de l'absolue nécessité d'assurer le bon fonctionnement ou la continuité de l'action des autorités administratives* » (C.E., n°164.737 du 14 novembre 2006) ;

Considérant que les conditions pour adopter une prolongation rétroactive du contrat de concession sont réunies, notamment au vu des enjeux budgétaires ainsi que de l'indiscutable manque de ressources humaines et administratives dont souffrait la Ville de Soignies pour assurer la gestion du stationnement durant la période concernée ;

Considérant qu'il en résulte qu'il est absolument nécessaire de faire rétroagir cet acte administratif pour assurer le bon fonctionnement et la continuité de l'action de la Ville de Soignies ;

Considérant qu'en ce qui concerne la durée de la concession, l'article 37 de la loi du 17 juin 2016 relative aux contrats de concession en fixe la durée à 5 ans, sauf si une durée plus longue est nécessaire pour que le concessionnaire « *recouvre les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires pour réaliser les objectifs contractuels spécifiques* » ;

Considérant effectivement que la société Rauwers a réalisé de nouveaux investissements en 2018 notamment par la transformation de 6 anciennes machines par des neuves avec écran tactile et le placement de 10 machines neuves avec écran tactile (dont 4 avec lecteurs de cartes bancaire et poteau signalétique) et ceci en vue d'atteindre les objectifs contractuels spécifiques du contrat de concession ;

Considérant qu'il y a lieu d'encore prolonger cette concession mais que les modalités techniques de cette dernière devront être adaptées en fonction des constats et recommandations issus du Plan Communal de Mobilité en cours d'élaboration et que pour ce faire, le Collège propose d'initier, dans un délai raisonnable évalué, sans engagement quelconque et sous toutes réserves, à 24 mois, dès l'adoption des recommandations du PCM, une nouvelle procédure de mise en concurrence ;

Considérant que cette prolongation provisoire permettra également d'assurer le bon fonctionnement et la continuité de l'action de la Ville de Soignies ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré;

DECIDE, par 20 oui et 6 abstentions (J. BRILLET, G. PLACE-ARNOULD, V. HOST, S. DEPAS-LEFEBVRE, M. HACHEZ, M. BISET) :

Article premier : de prolonger le contrat de concession actuel établi entre la Ville de Soignies et la société Rauwers contrôle SA, sise rue F.J. Navez, 78 à 1000 Bruxelles à dater du 01/06/2022 jusqu'à la mise en oeuvre de la nouvelle concession de services afin de permettre à la Ville de Soignies de disposer du temps nécessaire pour initier et mener à bien une nouvelle mise en concurrence de cette concession.

Article dernier : de charger le Collège d'initier une nouvelle procédure de concession de service dès que les recommandations du Plan Communal de Mobilité auront été adoptées par le Conseil communal, sans engagement quelconque et sous toutes réserves, dans un délai de 24 mois.

Monsieur l'Echevin de SAINT MOULIN quitte la séance.

6. DT2 - MARCHES PUBLICS - DO5 - AFFAIRES ECONOMIQUES - APPEL A PROJETS 2021 ACCORDS TAX ON PYLONS - CONCEPTION ET MISE EN OEUVRE D'UN WEB OBSERVATOIRE TERRITORIAL ET COMMERCIAL - DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 les conditions et le mode de passation en vue de désigner un bureau d'étude pour mettre en œuvre un web observatoire territorial et commercial.

Ce projet consiste en la conception et la mise en œuvre d'un Web Observatoire territorial et commercial via la construction d'un outil numérique.

Dans le cadre de l'appel à projets 2021 « Tax On Pylons », la Ville de Soignies avait introduit un dossier de candidature portant sur la création de ce Web Observatoire.

Le dossier de la Ville de Soignies a été retenu dans les lauréats, le montant de la subvention est de 27.975,00 €

L'estimation du coût du projet est de 51.100,00 € hors TVA et de 61.831,00 € TVA comprise et se répartit comme suit :

- *Coût total du projet, hors maintenance : 34.243,00 € TVA comprise, dont le subside de 27.975,00 € ;*
- *Les coûts de maintenance :*
 - *Pour la première année : 13.794,00 € TVA comprise ;*
 - *Pour la deuxième année : 13.794,00 € TVA comprise.*

La proposition du mode de passation est une procédure négociée sans publication préalable.

Ce projet est prévu au budget extraordinaire 2023 avec un financement de prélèvement sur fonds de réserve et subsides.

Les crédits nécessaires au paiement de la maintenance seront prévus en modification budgétaire N°1 du budget ordinaire 2023 et au budget ordinaire 2024.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 §1 relatif aux compétences du Conseil communal et les articles L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, § 1, 1° a) (la dépense à approuver HTVA n'atteint pas le seuil de 140.000,00 €), et notamment articles 2, 36° et 48 permettant une réalisation conjointe du marché pour le compte de plusieurs adjudicateurs ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu la délibération du 17 février 2022 marquant son accord sur l'introduction d'un dossier de candidature portant sur la mise en place d'un Web Observatoire territorial et commercial dans le cadre de l'appel à projets 2021 « Accords Tax On Pylons » qui s'est clôturé le 25 février 2022 ;

Vu le courrier du 30 août 2022 du Service Public de Wallonie informant la Ville de Soignies que le dossier a été retenu parmi les lauréats ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 22 juillet accordant une subvention de 27.975,00 € à la Ville de Soignies ;

Considérant que le montant du subside couvre 80% des dépenses liées au projet hors coûts de personnel en sous-traitance et hors maintenance;

Considérant que la condition suivante est reprise au niveau de l'arrêté de subvention :

« Conformément à la circulaire spécifique du 18 janvier 2021, le lauréat s'engage à renoncer, pour les exercices 2021 et 2022, d'une part, à lever toute taxe directe ou indirecte sur les mâts, pylônes ou antennes et, en cas d'existence d'un tel règlement-taxe, soit à le retirer/annuler s'il est annuel, soit à l'amender s'il est pluriannuel, et, dans ces deux cas, mettre à zéro le montant inscrit au budget ».

Considérant que les coûts estimés liés à ce projet sont répartis comme suit :

- Coût total du projet hors maintenance : 34.243,00 € TVAC dont 6.268,00 € à charge de la Ville (subside de 27.975,00 €)
- Coûts de maintenance non pris en charge par le subside :
 - Année 1 (septembre 2023) : 13.794,00 € TVAC
 - Année 2 (septembre 2024) : 13.794,00 € TVAC

Considérant que le projet doit être clôturé pour septembre 2023 ;

Considérant le cahier des charges N° 2022/3P/1484 relatif au marché "D05 - Affaires économiques - Appel à projets 2021 - Accord Tax On Pylons - Conception et mise en oeuvre d'un Web Observatoire territorial et commercial - Désignation d'un bureau d'études" ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 51.100,00 € hors TVA ou 61.831,00 €, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense (hors maintenance) est inscrit à l'article 104/742-53 (*n° de projet 20238003*) du budget extraordinaire 2023 (qui sera financé par prélèvement sur fonds de réserve et subsides) sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle ;

Considérant que les crédits nécessaires au paiement de la maintenance seront prévus en modification budgétaire n°1 du budget ordinaire 2023 et au budget ordinaire 2024 sous réserve de leur approbation par les autorités de tutelle.

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré;

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1er.-D'approuver le cahier des charges N° 2022/3P/1484 et le montant estimé du marché "D05 - Affaires économiques - Appel à projets 2021 - Accord Tax On Pylons - Conception et mise en oeuvre d'un Web Observatoire territorial et commercial - Désignation d'un bureau d'études". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 51.100,00 € hors TVA ou 61.831,00 €, 21% TVA compris réparti comme suit:

- Coût total du projet (hors maintenance) : 34.243,00 € TVAC
- Coûts de maintenance:
 - Année 1 : 13.794,00 € TVAC
 - Année 2 : 13.794,00 € TVAC

Article 2.-De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable.

Article 3 .- D'imputer cette dépense sur le crédit inscrit à l'article 104/742-53 (*n° de projet 20238003*) du budget extraordinaire 2023 sous réserve de son approbation par les autorités de tutelle et de la financer par prélèvement sur fonds de réserve et subsides.

Article dernier. Les crédits nécessaires au paiement de la maintenance seront prévus en modification budgétaire n°1 du budget ordinaire 2023 et au budget ordinaire 2024 sous réserve de leur approbation par les autorités de tutelle.

7. DO6 - TOURISME - CENTRISSIME - MAISON DU TOURISME DU PAYS DU CENTRE (ANCIENNEMENT "MAISON DU TOURISME DU PARC DES CANAUX ET CHATEAUX" asbl) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE GENERALE - MODIFICATION - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 le remplacement d'un délégué à l'assemblée générale de Centrissime – Maison du tourisme du Pays du Centre.

Vu la démission d'un représentant du groupe Ensemble au sein de l'assemblée générale de Centrissime – Maison du tourisme du Pays du Centre.

Le groupe Ensemble désignera un nouveau représentant au sein de Centrissime – Maison du tourisme du Pays du Centre.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu les articles L1122-30 et L1122-34 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 2 mai 2002 sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations modifiant la loi du 17 juin 1921 accordant la personnalité civile aux associations sans but lucratif ;

Vu les statuts de la dite association et particulièrement les articles 4, 5 et 21 relatifs à la constitution de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ;

Considérant que l'assemblée du Conseil communal de Soignies est constituée de 13 élus de la liste PS, de 6 élus de la liste MR, de 8 élus de la liste ENSEMBLE et de 2 élus de la liste ECOLO, et que la majorité du Conseil communal de Soignies est constituée des formations PS, MR et ECOLO;

Considérant que la clé D'Hondt constitue l'instrument le plus adéquat pour le calcul d'une juste représentation proportionnelle ;

Considérant qu'une répartition proportionnelle de ces trois mandats, effectuée en application de la clé D'Hondt, octroie 2 mandats au groupe PS et 1 mandat au groupe ENSEMBLE ;

Considérant que Madame Nathalie HELDENBERG a démissionné de ses mandats politiques;

Sur proposition du Groupe ENSEMBLE;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE AU SCRUTIN SECRET

à la désignation d'un délégué à l'Assemblée Générale

Le dépouillement donne les résultats suivants :

* Madame Meny XENITPOULOS obtient, 25 oui soit à l'unanimité

EN CONSEQUENCE

Article premier : Madame Meny XENITOPoulos domiciliée rue Froidmont, 2/A à 7063 - CHAUSSEE-NOTRE-DAME-LOUVIGNIES, est désignée en qualité de déléguée de la Ville de Soignies à l'Assemblée Générale de Centriissime - Maison du Tourisme du Pays du Centre.

Article dernier : copie de la présente délibération est transmise à

- Madame Meny XENITOPoulos ;
- Centriissime - Maison du Tourisme du Pays du Centre;
- l'Office communal du Tourisme de la Ville de Soignies.

Madame la Conseillère MARCQ rentre en séance.

8. DO2 - MOBILITE – AMPLIFICATION DU DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGEMENT POUR VEHICULES ET VELOS ELECTRIQUES – APPEL A INTERET DU GOUVERNEMENT WALLON – VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 la participation de la Ville de Soignies à l'appel à projet relatif au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules et vélos électriques et désignera IDEA comme responsable pour la mise en concession sur le territoire supracommunal.

Dans ce cadre, il est demandé aux communes wallonnes de se positionner via leur Conseil communal avant le 15 février 2023 sur :

- *Leur participation à l'appel à projet ;*
- *Sur le type de concession pour la pose des futures bornes en restant seule pouvoir adjudicateur ou en déléguant aux Agences de Développement territorial.*

Il est proposé au Conseil communal d'adhérer et de répondre à l'appel à projet concernant le déploiement wallon pour l'amplification d'infrastructures de recharge pour les véhicules et vélos électriques.

Il est proposé au Conseil communal de désigner IDEA comme responsable pour la mise en concession sur le territoire supra-communal.

Parallèlement, la Ville de Soignies a reçu un subside provincial POLLEC pour la pose d'une borne de chargement sur la Place Verte.

Le Collège communal a déjà validé d'autres implantations de bornes de recharge. Cette information a déjà été communiquée à l'IDEA. Suite à l'analyse du réseau par Ores afin d'être à proximité des cabines électriques existantes, ces bornes pourront être implémentées à :

- *Neufvilles : rue de Neufvilles, à proximité de Nova Villa ;*
- *Casteau : place des Castellais - Chaussée de Bruxelles, 117 ;*
- *Soignies : au parking de la piscine, à l'hôpital, à la salle omnisports (borne double) ;*
- *Soignies : rue de la prairie ;*
- *Soignies : place du Jeu de Balle (borne double) ;*
- *Soignies : chaussée de Braine ;*
- *Soignies : rue des Trois Planches, 24 ;*
- *Naast : place de Naast, 27 ;*
- *Soignies : rue Emile Vandervelde, 50.*

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

Monsieur HOST

Monsieur le Conseiller HOST :

En voilà une bonne nouvelle pour ceux qui participent à la transition énergétique ! Deux questions qui ne transparaissent pas dans la délibération, la première, y-a-t-il un coût pour la Ville de Soignies ? La deuxième question, c'est quand même sur le choix des emplacements parce qu'il est évident que quand on voit, la rue de la Prairie, c'est très bien la rue Emile Vandervelde, c'est très bien aussi mais quand on regarde l'espace sur Soignies d'une manière publique, il est évident que ce serait opportun sur la Place Verte, la Place Van Zeeland, il y en a trois à la Place des Carrières, qui n'est même pas à 200 mètres de la rue Emile Vandervelde, il y a aussi Horrues, Thieusies et Chaussée qui ne sont pas repris, on se pose la question, qui, comment, on a choisi les endroits tout en sachant qu'on sait très bien qu'il y ait bien un câble électrique souterrain pour être relié.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

La 1^{ère} caractéristique, c'est technique et donc là ce qui est proposé, on sait déjà que c'est proche de cabine où on peut faire les liaisons. D'autres éléments, ce sont les caractéristiques techniques de pose en trottoir ou ce genre de chose. Après, je vous ai dit qu'IDEA qui a déjà fait un découpage du territoire Cœur du Hainaut pour savoir où les placer et donc le 1^{er} travail qu'on a du faire c'était de pouvoir implanter une borne dans chaque cadre qui était prédécoupé par IDEA. Maintenant ce n'est qu'un début, on se rend bien compte qu'il faudra beaucoup plus de bornes que ça, l'idée si on veut vraiment aller vers cette transition énergétique, c'est d'avoir un maximum de bornes, on sait bien que ça va être compliqué, que chaque citoyen ait sa borne de rechargement à son domicile. Nous, pouvoir public, ce qu'on doit faire c'est de pouvoir assurer un déploiement de ces bornes sur notre territoire tant pour les vélos que pour les véhicules. Nous ne sommes qu'au début de la réflexion, ici, c'est le Ministre HENRY qui lance un appel d'intérêt pour vraiment voir les villes qui sont intéressées, je pense que c'est important qu'on puisse manifester notre intérêt, de dire qu'on va travailler avec IDEA et puis j'espère qu'à la suite, on aura encore plus de subsides pour mener à bien nos projets, ça c'est la dynamique qui est proposée aujourd'hui.

Monsieur le Conseiller HOST :

Le subside, c'est 30, 50, 70, 100 % ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Ça, on verra par la suite, ce n'était pas précisé, c'est un appel d'intention, ce qu'on aimerait faire et puis par la suite, il y aura certainement des budgets qui vont être dégagés. Il y a déjà eu des choses qui ont été dégagées comme le subside provincial que je vous ai expliqué pour la Province du Hainaut, nous on paie les raccordements techniques et eux viennent payer la borne. Au niveau de l'IDEA, il y aura certainement des suites par après, ici, c'est vraiment une intention qu'on dit que la Ville de Soignies, on en veut.

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Nous sommes d'accord étant donné ce que vous venez de nous dire et en attendant la complexion du réseau notamment dans les villages où il n'y a rien ou plutôt à des endroits où il y a plus de population.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu la décision du Collège Communal du 28 octobre 2021 qui valide l'adhésion de la Ville de Soignies au programme visant à amplifier le déploiement d'infrastructures de rechargement véhicules et vélos électriques sur le domaine public;

Vu la décision du collège communal du 11 aout 2022 qui valide les propositions d'implantation de bornes de l'IDEA, sous réserve des directives de la Région ou d'autres contraintes techniques ultérieures:

- HE62: 2 bornes face à la piscine communale,
- HF62: 2 bornes sur la place du Jeu de Balle,
- HF61: 1 borne à la rue de la Prairie,
- HG61: 1 borne à la chaussée de Braine, à proximité du CHR,
- HG64: 1 borne au coeur du quartier des Carrières. En fonction de la faisabilité, les lieux plébiscités sont les suivants, par ordre de priorité: rue E. Vandervelde (parking Soignies Sport, carrefour du 31 juillet, square de Savoye, quartier "Hanuise",
- HE64: 1 borne à la chaussée de Mons, à proximité du "Stock américain",
- HK67: 1 borne à la place de Naast ,
- GV77: 1 borne à la place des Castellais,
- GT65: 1 borne à l'église de Neufvilles;

Attendu qu'en parallèle du programme régional de déploiement de bornes publiques, la Ville a obtenu un subside provincial POLLEC pour la pose d'une borne de chargement à la place Verte, à proximité de la Poste;

Attendu la décision du Collège Communal du 24 novembre qui valide l'implantation des bornes aux endroits suivants, suite à l'analyse du réseau par ORES et la nécessité de se rapprocher des cabines électriques existantes:

- Neufvilles GT-65 rue de Neufvilles, à proximité de Nova Villa,
- Casteau GV-77 place des Castellais - Chaussée de Bruxelles, 117
- Soignies HE-62 parking piscine - hôpital - salle omnisports (borne double)
- Soignies HF-61 rue de la prairie,
- Soignies HF-62 Place du Jeu de Balle (borne double),
- Soignies HG-61 chaussée de Braine,

- Soignies HF-64 Rue des Trois Planches, 24
- Naast HK-67 place de Naast, 27
- Soignies HG-63 rue Emile vandervelde, 50

Attendu la cartographie reprenant les emplacements des différentes propositions d'emplacement de bornes sur l'entité: <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1sJquw-eOY6019mRws2-b-3TErKfAnzM&usp=sharing>;

Attendu que dans son courrier du 30 novembre 2022, joint en annexe, le Ministre Henry souhaite que les communes wallonnes se positionnent, via leur Conseil Communal au plus tard pour le 15 février 2023,

- sur leur participation à l'appel à projet,
- sur le type de concession pour la pose des futures bornes:
 - soit en restant seules pouvoir adjudicateur,
 - soit en déléguant ce pouvoir aux Agences de Développement Territoriales devenant alors l'autorité responsable pour la mise en concession sur le territoire supra communal défini;

Considérant que dans leur avis, la DO1 - Énergie & Logement et la DO2 - Mobilité s'accordent à promouvoir la désignation d'IDEA pour la mise en concession pour des motifs d'homogénéité du marché de pose des bornes sur un plus large territoire, de délais de fourniture et d'exécution ainsi que des économies d'échelle. La Ville de Soignies restera maître sur le choix de l'implantation des bornes. Le rôle de la Ville sera limité aux procédures de bonne exécution et le respect des travaux ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article premier: d'approuver la participation de la Ville de Soignies à l'appel à projet relatif au plan de déploiement wallon,

Article dernier: de désigner IDEA comme autorité responsable pour la mise en concession sur le territoire supracommunal.

9. DO1 - ENERGIE - POLLEC - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE SA PARTICIPATION A L'APPEL A CANDIDATURE POLLEC 2022 - VOLET RESSOURCES HUMAINES - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à marquer son accord ce mardi 24 janvier 2023 pour introduire un dossier de candidature au volet « ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022.

En date du 20 octobre 2022, le Gouvernement Wallon a décidé de lancer un appel à projet à destination des villes et des communes afin de les soutenir dans la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Énergie durable et le Climat – POLLEC 2022.

Depuis 2012, la Wallonie a soutenu l'engagement des communes dans la Convention des Maires qui vise la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable.

Il est proposé au Conseil communal d'introduire son dossier de candidature et de s'engager à mettre en œuvre les actions définies dans le programme de travail.

Le programme de travail reprend 6 objectifs :

- *L'île photovoltaïque ;*
- *L'information, la sensibilisation et l'accompagnement du citoyen dans les démarches administratives afin de bénéficier des primes à la rénovation des bâtiments et de prêt à taux zéro via l'ASBL FRCE ;*
- *Le Plan Communal de Mobilité ;*
- *L'accompagnement et l'orientation des citoyens qui souhaitent voir émerger une Communauté d'Énergie Renouvelable au sein de leur immeuble, quartier, village ;*
- *Mise en place d'une nouvelle Zone d'Immersion Temporaire ;*
- *Organiser le défi Génération Zéro Watt dans les écoles de la commune.*

Ce soutien régional consiste au financement des ressources humaines permettant de renouveler le contrat d'un agent en charge de cette matière.

La Ville de Soignies s'engage également à rechercher activement d'autres subsides à tout niveau en vue de mettre en œuvre les actions du programme de travail.

Le programme concernant le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat est proposée depuis 2017 à la Ville de Soignies.

Grâce au soutien de la Région Wallonne, la Ville de Soignies travail dans la continuité de ces objectifs grâce notamment à l'appel à projet POLLEC 2022.

Plusieurs actions sont en cours de réalisation notamment la création d'une île photovoltaïque via la présentation du projet auprès des citoyens, la réalisation d'audit énergétique pour les propriétaires souhaitant réaliser des travaux de rénovation et d'isolation, le travail de collaboration avec L'ASBL FRCE,...

La Ville de Soignies baisse également ses émissions de CO² grâce à l'isolation de ses bâtiments comme la piscine, les écoles, le service des travaux, ... depuis 2006, les émissions de CO² des bâtiments communaux ont chuté de près de 60%.

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1122-30 ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 22/10/2022 portant sur le lancement d'un appel à candidature à destination des villes et des communes, afin de les soutenir dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Plans d'Actions pour l'Énergie durable et le Climat (PAEDC)- POLLEC 2022 ;

Considérant qu'à travers le programme POLLEC, la Wallonie a soutenu depuis 2012 l'engagement des communes dans la Convention des Maires ;

Considérant que la Convention des Maires est une initiative européenne qui rassemble les collectivités locales dans la lutte contre les changements climatiques et la promotion de l'énergie durable, qu'elle fonctionne sur base de l'engagement volontaire des communes à atteindre et dépasser les objectifs européens de réductions d'émissions de CO₂ à travers des mesures d'efficacité énergétique et de développement d'énergie renouvelable et la planification des mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ;

Considérant que les nouveaux objectifs de la Convention des Maires depuis le mois d'avril 2021 visent à réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre de -55 % en 2030 et de s'engager à atteindre la neutralité carbone en 2050 ;

Considérant que le Conseil a pris connaissance des modalités de candidature et des engagements liés à la participation à l'appel POLLEC 2022 ;

Considérant que si ces engagements ne sont pas respectés un remboursement partiel ou total du subside sera demandé par la Région Wallonne ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré en séance publique,

DECIDE, à l'unanimité :

Article premier :

De marquer son accord sur l'introduction d'un dossier de candidature au Volet « Ressources humaines » de l'appel POLLEC 2022 et de déclarer que les renseignements mentionnés dans ce dossier de candidature et ses annexes sont exacts et complets ;

Article 2 :

De s'engager, pour autant que le dossier de candidature soit sélectionné, à :

1. Mandater M. Hubert Dubois, élu en charge du dossier POLLEC, à participer à un événement d'information annuel organisé par le SPW ;
1. Mandater le coordinateur POLLEC communal [CPC] à participer à minimum 80 % des ateliers POLLEC régionaux ;

2. Utiliser le subside uniquement **pour les fins auxquelles celui-ci est attribué**, à savoir l'élaboration la mise en œuvre et le suivi de son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat [PAEDC] ;
3. **À réaliser** les missions décrites dans l'**annexe 2** jointe au présent appel et notamment à :
 - a. Mettre en place une **équipe POLLEC** au sein de l'administration ainsi qu'un **comité de pilotage** ;
 - a. Signer la Convention des Maires ou pour les communes disposant d'un PAEDC avec un objectif de réduction des émissions GES de moins 40 %, à renouveler leur engagement pour respecter les nouveaux objectifs de la Convention des Maires (Neutralité carbone en 2050) ;
 - b. **Mettre en place une politique énergie climat**. L'ensemble des démarches à réaliser dans ce cadre est détaillée dans le Guide pratique publié par la Wallonie et disponible sur le site <http://conventiondesmaires.wallonie.be> ;

Cela elle comprend notamment :

 - Une phase de **mise en œuvre** (opérationnalisation et mise en place des actions du PAEDC, démarche de mobilisation locale participative, plan de communication...)
 - Une phase de **monitoring** annuel.
4. À s'engager à **transmettre** à la Coordination régionale de la Convention de Maires l'ensemble des **livrables** listés à l'Annexe 2 jointe au présent appel ;
5. **À communiquer** activement autour de la politique énergie climat mise en place, notamment via les bulletins communaux, communiqués de presse, site web...

Article 3 :

De s'engager à mettre en œuvre les actions définies dans le programme de travail annexé au dossier de candidature sachant que le soutien régional consiste uniquement à financer les ressources humaines dans le cadre de cet appel à projet. La commune s'engage en outre à rechercher activement d'autres subsides (régionaux ou autres) permettant de mettre en œuvre le cas échéant les actions du programme du travail.

Article 4 :

De charger le service Energie de transmettre le dossier de candidature ainsi que la présente délibération au SPW Energie via le Guichet des pouvoirs locaux : <https://guichet.pouvoirslocaux.wallonie.be/> pour le 30/01/2023 au plus tard ;

Article dernier :

De poursuivre la collaboration avec la structure supracommunale suivante : Province du Hainaut.

10. DO1 – ENERGIE – REGLEMENT RELATIF AUX CRITERES ET MODALITES D'OCTROI D'UNE AIDE POUR LA REALISATION D'UN AUDIT LOGEMENT - APPROBATION - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 le règlement relatif aux critères et modalités d'octroi d'une aide pour la réalisation d'un audit énergétique de logements.

Le Conseil communal de la Ville de Soignies prendra connaissance et approuvera le règlement relatif aux critères et modalités d'octroi d'une aide pour la réalisation d'un audit énergétique de logements.

Ce règlement prendra cours le lendemain du jour de sa publication par voie d'affichage.

Ce règlement reprend les droits et les devoirs de chacun selon :

- *La nature de l'aide ;*
- *Les conditions d'octroi de l'aide ;*
- *La caution et dérogation ;*
- *Les modalités d'introduction de la demande et de suivi ;*
- *L'octroi de l'aide ;*
- *La vie privée ;*
- *Le litige ;*
- *Son entrée en vigueur.*

Complémentairement à la prime régionale, la Ville de Soignies souhaite soutenir les propriétaires qui souhaitent rénover et isoler leurs bâtiments.

Ce projet entre dans le programme d'action POLLEC et du Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat en vue de diminuer considérablement les émissions de CO².

Le Conseil communal, en séance publique,

Vu l'arrêté du gouvernement wallon du 4 avril 2019 relatif à l'audit Logement ;

Vu la décision du 26 juin 2018 du Conseil communal d'approuver le Plan d'actions en faveur de l'Energie Durable et du Climat et de charger le Collège communal de la mise en œuvre des actions jusqu'en 2030 ;

Vu la décision du 13 septembre 2021 du Conseil communal d'approuver la candidature de la Ville à l'appel POLLEC 2021 pour le soutien aux projets d'investissements (volet 2) Fiche projet n°5 Préfinancement de l'audit logement qui s'intègre dans le PAEDC tel qu'approuvé par l'Autorité ;

Considérant que la commune de Soignies propose, avec la contribution de la Région Wallonne dans le cadre de l'appel à projet POLLEC 2021, d'offrir une aide administrative et financière aux citoyens demandeurs en désignant un auditeur agréé, et en prenant en charge le coût de l'audit Logement afin de réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur logement ;

Considérant qu'en 2014, 55% des émissions de CO2 étaient issues de l'habitat sur le territoire sonégien et que la moitié des bâtiments présents sur le territoire communal a été érigée avant 1946, faisant de l'amélioration énergétique du bâti une priorité afin d'atteindre les objectifs de réduction d'émission de CO2 visés dans le PAEDC ;

Attendu que le règlement permet de définir les critères d'adhésion concernant l'aide de la commune pour la réalisation de l'audit Logement ainsi que d'informer le demandeur sur l'obligation à payer une caution de 100 € visant à inciter à la réalisation des travaux d'amélioration énergétique du bâtiment ;

Attendu que cette caution ne sera pas demandée aux revenus les plus faibles afin de permettre l'accès à cette aide à un public plus précarisé ;

Considérant qu'au travers de son programme stratégique transversal, le Collège communal s'est fixé pour volet externe, comme objectif stratégique, d'être une entité éco-sociale qui garantit un cadre de vie de qualité sur tout son territoire et de manière opérationnelle, de devenir une ville modèle en matière de développement durable ;

Attendu l'objectif 2.5 - action n°57 "Poursuivre la mise en œuvre du PAEDC avec pour objectif la neutralité énergétique à l'horizon 2050" ;

Vu l'avis favorable de la Directrice financière ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article unique : de prendre connaissance et d'approuver le règlement relatif aux critères et modalités d'octroi d'une aide pour la réalisation d'un audit énergétique Logement.

11. DO2 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE - BOUCLE DU HAINAUT - ETAT DE LA SITUATION – INFORMATION

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Est-ce qu'il y a eu des changements dans les différentes instances ?

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Je ne suis pas devenu Député mais puisque notre Député n'est pas là, je lui ai demandé ce qu'il y avait eu de nouveau et il est déjà intervenu plusieurs fois auprès du Gouvernement wallon sans avoir de réponse dont pour le moment, on est encore dans l'inconnue la plus absolue, il n'y a aucune réponse, aucun écho aux questions qui sont posées.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Merci Monsieur BRILLET

Monsieur PREVOT au niveau du Fédéral.

Monsieur le Conseiller PREVOT :

Au niveau du Fédéral, il n'y a pas de nouveau puisque j'ai interrogé la dernière fois la Ministre Fédérale de l'Energie au-delà du fait que j'avais fait évidemment un lien avec ce qui se passait en Flandre, Ventilus et d'autres projets, puisque le Gouvernement a dit qu'il se prononcerait prochainement sans donner de date, elle a renvoyé à ce niveau de pouvoir en disant que la décision leur appartenait.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Ce que je propose puisque rien n'a avancé dans les différents parlements, c'est qu'on puisse clôturer comme on a conclu à notre Conseil de décembre, c'est-à-dire dès qu'il y a du nouveau, qu'on puisse réunir notre commission Boucle du Hainaut du Conseil communal et que cette commission puisse prendre l'attitude sur comment on gère en fonction des décisions qui pourraient prises le cas échéant étant donné que nous n'avons pas de Conseil avant la fin mars. S'il devait y avoir quelque chose qui bouge dans une des instances, je propose qu'on puisse mettre sur pied cette commission comme on l'avait déjà précisé lors du Conseil de décembre.

Tout le monde est-il d'accord avec ça ?

Merci !

12. DT1 - DIRECTION GENERALE - MOTION VISANT A DEMANDER LA LIBERATION DE MONSIEUR OLIVIER VANDECASTEELE - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Le Conseil communal de la Ville de Soignies est invité à approuver ce mardi 24 janvier 2023 la motion visant à demander la libération de Monsieur Olivier VANDECASTEELE.

Monsieur Olivier VANDECASTEELE prisonnier sans motif en Iran depuis le 22 février 2022, les villes et communes Wallonnes sont invitées à interpeller les autorités belges et iraniennes en vue de sa libération.

Il a été condamné à une peine de 40 ans de prison et 74 coups de fouet par le régime iranien.

Suite à la demande de la Ville de Tournai en soutien à Olivier VANDECASTEELE et de sa famille, la Ville de Soignies votera une motion en vue de les soutenir.

Cette motion vise à demander :

- *Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en oeuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier VANDECASTEELE en urgence.*
- *Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier VANDECASTEELE.*
- *Au Premier Ministre, au Ministre de la Justice et à la Ministre des Affaires étrangères de prendre une initiative internationale, par exemple sous forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques.*

Le Conseil communal, en séance publique,

Considérant que le travailleur humanitaire tournaisien Olivier VANDECASTEELE a été arrêté le 24 février 2022 sans aucun motif par les autorités iraniennes;

Considérant qu'il s'agit dès lors d'une arrestation arbitraire;

Considérant que les conditions déplorables, inhumaines, dans lesquelles se trouvent enfermé Olivier VANDECASTEELE;

Considérant qu'en 9 mois et demi, malgré une insistance répétée, l'ambassadeur belge n'a obtenu que 6 visites consulaires sous haute surveillance;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE n'a dès lors pas le droit d'évoquer les sujets qu'il souhaite lors de ces entretiens;

Considérant que la santé de l'intéressé se dégrade fortement;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a informé les services consulaires qu'il avait comparu devant un tribunal à l'insu des autorités belges locales et de ses avocats iraniens. Son "avocat" désigné par le tribunal n'a jamais pris la parole pendant son "procès". Olivier VANDECASTEELE a également partagé qu'il venait d'être condamné pour toutes les charges retenues contre lui sans avoir été autorisé à communiquer sur ces charges;

Considérant que cette injustice et le manque de perspectives pour Olivier VANDECASTEELE ont sérieusement entamé sa capacité de résistance physique et sa santé mentale;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a entamé une grève de la faim depuis la mi-novembre;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE est toujours à l'isolement complet depuis plus de 285 jours et qu'il est détenu dans des conditions inhumaines, ce qui est considéré comme de la torture par les Nations unies et Amnesty International;

Considérant que ce traité ouvrirait la porte à un échange de prisonniers, d'un côté le diplomate iranien condamné en 2021 en Belgique à 20 ans de prison pour un projet d'attentat en France, et de l'autre, Olivier VANDECASTEELE;

Considérant que la Cour constitutionnelle a décidé le 8 décembre 2022 de suspendre la loi d'assentiment au traité qui permet le transfèrement;

Considérant qu'Olivier VANDECASTEELE a été condamné le 14 décembre à une peine de 28 ans de prison.

Considérant que le 09 janvier 2023, la peine d'Olivier VANDECASTEELE a été revue à 40 ans de prison et 74 coups de fouet par le régime iranien;

Considérant que la famille d'Olivier VANDECASTEELE est anéantie par cette situation;

Considérant la mobilisation citoyenne en soutien à Olivier VANDECASTEELE, notamment au travers d'une pétition ayant recueilli plus de 35.000 signatures;

Considérant le courrier de la Ville de Tournai demandant notre soutien en adoptant une motion visant à demander la libération d'Olivier VANDECASTEELE;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Article unique : à demander :

- Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de mettre en oeuvre toutes les procédures diplomatiques possibles pour faire libérer Olivier VANDECASTEELE en urgence.

- Au Gouvernement fédéral, à l'ambassadeur de Belgique en Iran et à l'ambassadeur d'Iran en Belgique de veiller à la dignité des conditions de détention d'Olivier VANDECASTEELE.

- Au Premier Ministre, au Ministre de la Justice et à la Ministre des Affaires étrangères de prendre une initiative internationale, par exemple sous forme d'un nouveau traité ou d'une nouvelle déclaration internationale, contre les prises d'otages étatiques.

Monsieur l'Echevin de SAINT MOULIN rentre en séance.

13. POINT DEMANDE PAR LE GROUPE ENSEMBLE EN VERTU DE L'ARTICLE L1122-24 DU CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA DECENTRALISATION - MOBILITE - DIFFICULTES DE DEPLACEMENTS DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE EN CENTRE-VILLE - PROPOSITIONS - VOTE

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je vous laisse le présenter.

Monsieur le Conseiller HOST :

Notre groupe vous avait interpellés fin décembre au sujet du placement de sapins de Noël sur les trottoirs du centre-ville. Certains étaient tellement grands qu'ils obstruaient parfois la circulation des piétons, cette situation est encore plus difficile lorsque vous êtes une personne à mobilité réduite. J'ai eu le cas à la rue de la Station en montée avec un sapin, c'est compliqué. Nous espérons que cette situation sera corrigée l'année prochaine afin de ne plus vivre pareille situation. Cependant, ceci nous a interpellés et nous a poussés à aller plus loin. Nous avons donc examiné la situation des trottoirs du centre-ville, ceux qui concernent quotidiennement la mobilité des piétons et PMR avec des conséquences qui peuvent être réellement très compliquées à vivre. « Soignies, ville PMR bienvenue » paru dans la presse au printemps 2020 est un objectif qui reste à construire, même si, on l'avoue, dans les récents travaux, une évolution est perceptible.

De nombreux endroits de la voie publique demanderaient de modestes aménagements mais qui pourraient avoir une plus-value réelle pour les PMR, notion que nous prenons au sens le plus large avec les conducteurs de poussettes et landaus, les personnes plus âgées, les piétons équipés de béquilles ou de cannes.

Il s'agit souvent de problèmes tels que l'étroitesse du trottoir, la présence d'obstacles, le franchissement de bordures de trottoirs non adaptées aux roues, un revêtement glissant,....

Voici quelques exemples de ces points difficiles pour les PMR dans notre ville :

- Carrefour du chemin de Nivelles, rue Chanoine Scarmure et chaussée de Braine,
- Passage piétons au carrefour rue Chanoine Scarmure, rue de Steenkerque et place du Jeu de balle
- L'angle de la rue Chanoine Scarmure et de la place du Millénaire,
- La traversée du viaduc pour rejoindre les Archers,
- Le passage glissant par temps humide sur les caillebotis du rempart du Vieux cimetière,
- La traversée de la Chaussée du Roeulx à hauteur de la Source
- La rue Grégoire Wincqz aux croisements et passage piétons (tous non aménagés avec des bordures biseautées),
- L'accès au Boulevard en venant de la Poste, puis l'accès vers la rue de Neufvilles,
- Le cheminement (trop étroit) entre la Porte de Neufvilles et la piscine,
- La sortie non accessible aux PMR du parc du Vieux cimetière vers le rempart,
- Etc.

Tous ces points ne sont que quelques exemples et ne prennent pas en compte les trottoirs trop étroits (rue Lombard, rue Chanoine Scarmure par exemple), inexistants (le long des maisons blanches de la Chaussée de Lessines par exemple) ou en gravier (chemin du tour) qui rendent la mobilité impossible. Ceci ne prend pas en compte non plus la présence de panneaux de signalisation placés parfois au plein milieu des trottoirs qui ont la même conséquence.

Par ailleurs, notre ville évolue, la civilisation évolue, le nombre de PMR ira sans doute croissant, longévité grandissante aidant. Précisons que dans la vie, tout le monde peut à un certain moment de sa vie se retrouver pour une quelconque raison en situation PMR !

Dès lors pour toutes ces raisons, notre groupe souhaite que le Conseil puisse

- *mandater le Collège pour établir un état des lieux des aménagements adéquats afin de rendre possible la mobilité des PMR aux endroits qui le nécessitent en se basant sur la méthodologie conseillée par la Région Wallonne, le document est visible sur le lien ci-dessous (<http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Centre%20de%20doc/publications%20de%20la%20planification%20de%20la%20mobilit%C3%A9/guide%20pi%C3%A9ton/Elements%20th%C3%A9oriques.pdf>);*
- *D'associer étroitement à ce travail la commission des Aînés et des moins valides pour analyser plus finement la situation à Soignies et dans les villages ;*
- *De demander au Collège d'établir ensuite un plan d'action pluriannuel à présenter au Conseil Communal ;*
- *d'inviter le Collège à appliquer strictement les normes prévues par le règlement régional d'urbanisme dans l'élaboration des cahiers des charges des travaux sur la voie publique et de présenter au Conseil Communal une note motivée en cas de dérogation à ces règles ;*
- *De désigner une personne « porteur de la culture de l'accessibilité des espaces publics aux PMR » dont la mission serait d'être l'interlocuteur direct entre les citoyens et les services communaux pour ce qui concerne les plaintes ou réclamations d'accessibilité.*

Voici notre proposition.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je vais essayer de répondre en sachant qu'en fait je pense qu'au niveau de la majorité, on est d'accord avec tous les points qui ont été soulevés. Une première chose, c'est le positionnement des sapins, là, c'est quelque chose de très ponctuelle et en fait cette année-ci on a eu la chance, mais malheureusement ça a eu une répercussion négative sur la mobilité, d'avoir de très beaux et gros sapins. Je suis d'accord avec vous, il y avait des endroits à Soignies où les trottoirs sont très étroits et là il faudra que l'année prochaine on soit beaucoup plus vigilant par rapport à ça. Maintenant, par rapport aux différents points que vous évoquiez, j'ai envie de vous dire que tout est déjà lancé et donc je vais revenir plus précisément, quand vous parlez de faire un état des lieux sur les espaces qui ne sont pas en conformité ou accessibles au PMR, on a déjà eu des états des lieux qui ont été rédigés. Il y en a eu un qui a été réalisé par l'entreprise Dream² dans le cadre de la rénovation urbaine où là on a eu une cartographie qui reprenait la largeur, la praticabilité et le revêtement des trottoirs. On en a même aussi profité quand la piscine a été fermée de demander aux maîtres-nageurs de refaire tout un travail d'inventaire et qui fait l'objet d'une cartographie complémentaire à ce que Dream² a réalisé. Dans le cadre du PCM qui est en cours, il y a aussi tout un axe sur cet aspect-là car c'est un processus qui va toujours être vu, refait, etc...et donc des cartographies on en a et il y en a encore une qui est en cours maintenant via le PCM.

Par rapport à la Commission des Aînés et des moins valides, des rencontres, notamment, sont prévues avec le Conseil là dans le cadre du PCM et on a de nombreux retours de cette Commission des Aînés et des moins valides car maintenant on a, aussi, sur base du dernier Conseil communal, fait rentrer des nouvelles personnes dont des personnes plus jeunes qui sont, notamment, en chaise roulante et qui font déjà écho de tout une série de choses. Je pense que c'est conscientisation et ce travail au niveau de cette Commission des Aînés et des moins valides se fait. Par rapport au plan d'action pluriannuel, c'est prévu dans notre Plan Stratégique communal et qui va être redéfini lors des conclusions du PCM. Par rapport à ce que vous demandiez pour respecter la réglementation, je me réfère vraiment à ce que les services me disent, c'est que pour les travaux de voirie et de bâtiments réalisés ces dix dernières années, ces travaux tiennent compte des normes d'accessibilité du GRU et anciennement du CWATUP. Ces normes peuvent, malheureusement, être moins respectées comme ici de manière ponctuelle comme celles des sapins, sinon pour tous les projets où il y a des travaux, on s'y conforme et d'autant plus, par exemple, on a été cherché beaucoup de subsides et pour avoir les subsides, il faut qu'on réponde à ces normes. Par ce que je viens de vous dire, on démontre qu'on respecte cette réglementation. Quand vous parlez d'une personne qui pourrait être le lien, cette personne existe vu que c'est Madame DARQUENNES qui est responsable du Plan de Cohésion Sociale qui a la responsabilité également de la Commission des Aînés et des moins valides, qui fait le lien avec Solidaris par rapport au label Handicity que nous recevons, etc...il y a tout un suivi qui se fait pour les moins valides et pour tout type d'handicap, ce sont des objectifs qui sont nombreux et pointus, on a passé ça en revue dernièrement notamment en Conseil communal et ça été vraiment un dossier qui est plus que tenu à l'œil, suivi parce qu'on veut garder ce label Handicity et au-delà même du label, c'est une préoccupation de nos services et une préoccupation de la majorité d'essayer de travailler un maximum pour que tout le monde soit égaux sur notre territoire. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble de vos demandes en précisant donc on est d'accord avec vous parce que tout se fait ou est occupé à se faire.

Monsieur VERSLYPE

Monsieur l'Echevin VERSLYPE :

Merci Madame la Bourgmestre, comme vous venez de le dire, on souscrit totalement à l'intervention de Monsieur HOST et du groupe Ensemble sur la nécessité de pouvoir améliorer la mobilité des personnes qui ont des difficultés mais aussi le piéton. Je voudrais tout simplement ajouter que c'est et en tout cas préciser que ça été toujours depuis longtemps dans toutes les rénovations de voirie d'emblée l'attention qu'on a apportée. Il y a qu'un seul aspect dans tous les exemples que vous venez d'apporter, il ne faut pas sous-estimer, on peut toujours adapter, élargir le trottoir mais ça nécessite quoi ? Le changement linéaire ce qui veut dire qu'il doit tenir compte du gabarit de la voirie et quand on augmente le trottoir est-ce que par la suite, il y a encore une possibilité du double sens. Ce qui va être le plus important et qui va avoir une influence sur le coût quand on modifie la largeur du trottoir, on modifie tout ce qui est égouttage et donc, automatiquement, il y a une intervention ...ce qui ne veut pas dire quand je fais cette intervention que rien n'est possible mais ce n'est pas aussi simple qu'on puisse en tout cas imaginer que cela a une répercussion sur un ensemble non seulement de la question de la mobilité mais aussi sur la question de l'égouttage, ce qui représente des coûts. Nous ne pouvons pas, évidemment, tout envisager trop rapidement, de bouleverser encore une fois ces interventions. Rappelez à votre demande, on y a souscrit, que ce PCM doit prendre en compte largement votre intervention et donc intégrer le fait aussi que si on élargit les trottoirs, y-a-t-il encore une possibilité de pouvoir rouler en double sens ?

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Monsieur HOST

Monsieur le Conseiller HOST :

Un grand merci de pouvoir avoir ces éléments de réponse effectivement par rapport à la note qu'on vous présente, il est évident que dans les quelques exemples que j'ai cités, on est loin d'avoir un impact budgétaire franc quand vous

regardez sur le terrain et c'est de là qu'on est parti tout simplement. Personnellement, j'ai vu une personne et je me suis dit "là, il faut qu'on puisse aller un peu plus loin la réflexion et je me suis dit des bordures chanfreinées et de pouvoir dans l'élargissement des trottoirs que l'on dise ça ne remet pas en cause l'aspect de l'étroitesse des voiries qui existent. J'en cite un qui est vraiment emblématique, quand vous êtes au Rempart du Vieux cimetière et que vous voulez descendre dans le Vieux cimetière, là, ce sont trois marches, une petite rampe d'accès solutionne le tout pour beaucoup de personnes. Vous savez très bien qu'il y a au centre de Soignies de plus en plus de personnes âgées qui y habitent tout simplement parce qu'elles ne savent plus vivre en campagne et donc il y a lieu d'avoir une cohérence et là nous ne sommes pas dans des budgets faramineux. Voilà le sens assez constructif de notre note qu'on vous a présentée aujourd'hui et heureux de savoir qu'elle puisse avoir un écho, on prend bien note que Madame DARQUENNES va pouvoir nous écouter et écouter le citoyen pour les doléances. Je suppose qu'à l'issu de notre note, ne devrait pas souffrir l'incohérence.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Monsieur LECLERCQ

Monsieur l'Echevin LECLERCQ :

C'est intéressant ce dont on parle et je suis assez d'accord sur l'histoire des sapins parce qu'ils ont été plus volumineux mais ça a pu empêcher certaines personnes de circuler, on fera mieux la prochaine fois, Monsieur VERSLYPE m'en avait parlé d'ailleurs, il allait faire un cadastre pour replacer les sapins autrement. Madame la Bourgmestre l'a dit, il y a un diagnostic qui a été établi de la rénovation urbaine, il y a, aussi, tout un travail d'une personne de la commune, de la piscine et que je remercie entre autres, qui avait fait un cadastre des sentiers à l'époque, ils ne sont pas restés à rien faire, c'est assez intéressant. En tout cas, ce que je peux témoigner, ce n'est pas simplement de la cartographie, regardez ce qu'on a fait en face du Modern, on a requalifié le trottoir à cet endroit-là non pas seulement parce qu'il y a le Modern mais aussi parce que cet endroit de passage où les personnes vont chercher leur train et donc on a facilité le cheminement piéton. Un autre exemple, à la rue P.J. Wincqz près de la boulangerie où on a aussi requalifié le carrefour et regarder un peu que le cheminement voiture n'est pas facilitée, les personnes roulent moins vite, on a privilégié d'abord la sécurité avant la fluidité, mais non seulement aussi du fait que les voitures auront été ralenties dans ce carrefour requalifié, c'est que les piétons sont plus en sécurité pour pouvoir traverser le carrefour. Je pense qu'il n'y pas que de la cartographie, il y a aussi avec les travaux tout un cheminement qui fait que quand on prend des décisions pour requalifier des parties du territoire, on fait attention aux PMR, aux piétons, aux cyclistes.

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Quand nous intervenons à ce niveau-là c'est parce que et je pense que vous l'avez déjà remarqué depuis plusieurs années, nous voulons mener une opposition constructive et donc nous sommes très heureux d'entendre que vous étiez d'accord avec notre proposition ainsi que d'autres l'ont fait. Très heureux d'apprendre aussi que des choses se sont réalisées et ça c'est important. Notre proposition, la proposition de Monsieur HOST n'a de but que d'améliorer la situation à Soignies au profit de nos habitants notamment les plus faibles et les personnes handicapées.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

Je comprends bien, on partage le même souci et le même objectif, il y a des choses qui ont été réalisées, d'autres qui sont en cours et encore beaucoup de choses à réaliser. On a une entité très étendue, on a une ville avec un passé historique qui fait que et donc tout ne va pas se faire en une mandature ou deux, ça va prendre du temps mais cette dynamique est lancée depuis déjà pas mal d'années tant via nos services que politiquement parlant. Où je suis mal à l'aise c'est que je suis contre les couches de lasagne et des directives différentes d'un sens à un autre, maintenant si on va au vote, nous, majorité, on va voter contre parce que tout se fait et ce serait un non-sens de dire "on va le dire" alors qu'il y a des choses qui se font. Je me vois mal rentrer une délibération en disant "on va mettre sur pied un contact PMR" alors qu'il existe, je me vois mal de demander un cadastre alors qu'il existe et qu'il y a des choses qui se font, je me vois mal rentrer cette délibération telle quelle alors que tout ça se fait, des services vont se retourner vers nous en disant "qu'est-ce que vous avez fait au Conseil ?". Si vous allez jusqu'au vote, on va devoir voter contre, je préfère être honnête avec vous alors qu'on partage ce que vous dites et que c'est mis en place mais nous, on doit penser à la cohérence de ce qu'on dit par rapport à nos services et je ne vois pas après une délibération, elle suit son parcours administratif et je pense que ce sera vu comme de l'incohérence par rapport à des personnes qui vont lire et qu'ils n'ont pas participé à ce Conseil communal.

Monsieur le Conseiller BRILLET :

Vous avez justifié votre vote négatif mais donc nous allons demander le vote.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Monsieur PREVOT

Monsieur le Conseiller PREVOT :

On a parlé d'opposition constructive et je pense qu'on essaie aussi que le débat soit serein et constructif mais avec ce cheminement, avec cette logique, l'opposition ou n'importe quel groupe politique pourra demain déposer ce type de texte qui, in fine, enfonce des portes ouvertes et vous l'avez dit, ce qui me préoccupe le plus au-delà de vouloir surfer sur une vraie réalité, une vraie difficulté au sein de notre centre-ville mais aussi à certain égard dans nos villages, c'est le problème de cohérence et je pense très sincèrement que demander à des Conseillers communaux, à des Echevins, à une Bourgmestre de voter un texte où on reprend, évidemment, des éléments qui sont déjà en cours ou qui sont parfois en cours mais libellés différemment ou rencontrent ou veulent rencontrer le même objectif ça pose un souci. J'en appelle également à votre sagacité mais surtout à votre bonne foi populaire et je suis tout sauf dénigrant en disant "foi populaire", de ne pas jouer à ce jeu d'autant plus que vous avez eu des réponses qui me semblent être rassurantes et de tout ce qu'on sait tout.e.s. ici autour de cette table, il n'a pas de baguette magique, il est vraiment comme Monsieur l'Echevin l'a signalé des vraies difficultés lorsqu'on a des problèmes de gabarit, des problèmes avec les impétrants, il y a aussi des vraies difficultés budgétaires, et je pense que vous le savez aussi, vous suivez les dossiers comme nous, que l'ensemble des villes et communes de Wallonie rencontrent et Soignies n'en fait pas exception et donc il faut pouvoir avoir ce constat, ce débat de manière apaisée et ne pas tenter, c'est un avis tout à fait personnel mais je pense que les membres de mon groupe le partagent, de surfer sur l'un ou l'autre point parce qu'avec cette même logique, vous pouvez le faire systématiquement à chaque Conseil communal.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :
Merci Monsieur PREVOT.

Monsieur BRILLET

Monsieur le Conseiller BRILLET :

C'est votre avis mais quand vous parlez il y a des nouvelles rassurantes, ça veut dire qu'il y a des réponses que nous n'avons pas eues et donc voilà la raison pour laquelle nous demandons le vote et croyez-moi quand nous faisons ces propositions c'est de manière tout à fait constructive et pas surfer sur la vague comme vous avez l'impression de le dire. Nous avons fait des constatations, nous avons le droit de les donner et nous demandons de les mettre au vote.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

*Je vous demande de ne pas revenir à chaque Conseil avec des choses qui existent déjà parce que là, nous, on va être très mal, on ne va pas revoter pour des choses qui existent, je propose qu'on puisse passer au vote.
Merci !*

Le Conseil communal, en séance publique,

Attendu le point complémentaire déposé par le groupe Ensemble en séance en vertu de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal et libellé de la manière suivante :

"Vu l'article L1122-24 du CDLD,

Vu le règlement général d'urbanisme, notamment son article 415/16

(https://lamspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officieuse_final.pdf),

Considérant que la ville de Soignies adhère depuis 2020 au label « Soignies, ville PMR bienvenue »,

Soucieux d'améliorer la mobilité douce pour tous les usagers, en particulier de celles et ceux qui rencontrent des difficultés à se déplacer facilement,

DECIDE, de

- *mandater le Collège pour établir un état des lieux des aménagements adéquats afin de rendre possible la mobilité des PMR aux endroits qui le nécessitent en se basant sur la méthodologie conseillée par la Wallonie (<http://mobilite.wallonie.be/files/eDocsMobilite/Centre%20de%20doc/publications%20de%20la%20planification%20de%20la%20mobilit%C3%A9/guide%20pi%C3%A9ton/Elements%20th%C3%A9oriques.pdf>);*
- *D'associer étroitement à ce travail la commission des Aînés et des moins valides pour analyser plus finement la situation à Soignies et dans les villages ;*
- *De demander au Collège d'établir ensuite un plan d'action pluriannuel à présenter au Conseil Communal ;*
- *d'inviter le Collège à appliquer strictement les normes prévues par le règlement régional d'urbanisme dans l'élaboration des cahiers des charges des travaux sur la voie publique et de présenter au Conseil Communal une note motivée en cas de dérogation à ces règles ;*

- *De désigner une personne « porteur de la culture de l'accessibilité des espaces publics aux PMR » dont la mission serait d'être l'interlocuteur direct entre les citoyens et les services communaux pour ce qui concerne les plaintes ou réclamations d'accessibilité."*

Entendu Monsieur le Conseiller V.HOST dans ses explications ;

Considérant, cependant, que l'état des lieux complet du centre-ville a été réalisé dans le cadre du diagnostic de la rénovation Urbaine par le bureau d'étude DREAM2, qu'une cartographie existe et reprend la largeur, la praticabilité et le revêtement des trottoirs ;

Attendu que ce même travail d'inventaire a été réalisé pour l'ensemble de l'entité par le personnel de la piscine durant sa fermeture et que l'inventaire doit a présent être cartographié ;

Considérant que ces deux inventaires sont utilisés depuis lors dans les propositions de trottoirs à aménager au Collège communal ;

Attendu que tous les membres du Conseil Communal sont informés que l'étude du Plan communal de Mobilité est à présent en cours et que cette étude comprend un volet spécifique Piétons & PMR, qui viendra compléter l'état des lieux et définir un réseau structurant ;

Attendu que des rencontres avec les acteurs locaux sont prévues dans le cadre du Plan communal de Mobilité et qu'en conséquence la Commission des moins valides et des aînés y sera associée ;

Considérant qu'un plan d'action pluriannuel est actuellement prévu via le Programme stratégique transversal et qu'il sera redéfini via le Plan communal de Mobilité ;

Attendu que depuis plusieurs années, tous les travaux de voiries et bâtiment réalisés tiennent compte des normes d'accessibilité du Guide régional d'urbanisme et anciennement du CWATUPE, bien que ces normes soient peut être moins respectées en ce qui concerne des obstacles provisoires et/ou amovibles.

Considérant que le pôle social, par l'intermédiaire de sa directrice, et la DO2 Mobilité, par celui de son conseiller en mobilité, jouent déjà un rôle de concertation vis-à-vis des citoyens suivant le type de problématique rencontrée et qu'il n'y a donc pas lieu de désigner un ou une "porteur de la culture de l'accessibilité des espaces publics aux PMR" ;

Entendu Messieurs les Conseillers P. PREVOT et J. BRILLET, Messieurs les Echevins, M. VERSLYPE et B. LECLERCQ et Madame la Bourgmestre F. WINCKEL ;

Considérant qu'en conséquence et pour toutes les raisons évoquées, le Collège communal estime la proposition déposée infondée ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, Par 6 pour et 21 contre (F. WINCKEL, M. VERSLYPE, M. de SAINT MOULIN, L.Ph. BORREMANS, C. DELHAYE, B. LECLERCQ, H. DUBOIS, J.-M. MAES, D. RIBEIRO DE BARROS, P. PREVOT, B. VENDY, N. DOBBELS, J. MARCQ, S. FLAMENT, V. DIEU, I. LAMDOUAR, M. BECQ, J. RAUX, A. LAIDI, A. VINCKE, G. VAN OUDENHOVE),

Article premier : de refuser in extenso la proposition déposée par le groupe Ensemble.

Article dernier : La présente délibération est transmise :

- à la DO2 - Mobilité pour information
- à la DO3 - Affaires sociales pour information

14. DT1 - DIRECTION GENERALE - ARTICLE(S) 74 DU REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR : - REPONSE(S) AU(X) QUESTION(S) POSEE(S) LORS DE LA SEANCE PRECEDENTE OU EN COMMISSION; - QUESTION(S) ORALE(S) POSEE(S) AU COLLEGE COMMUNAL

1/ **Question de Monsieur le Conseiller BISET** : Serait-il possible d'avoir un bilan du Marché de Noël de Soignies, comment ça s'est passé ? C'est l'occasion, également, de remercier les services pour le travail accompli et je pense que

c'était une édition réussie. J'ai, néanmoins, été interpellé par quelques exposants, il serait question de la gestion des contenants en verre, qu'est-ce qui était prévu dans le règlement du marché de Noël pour la question des contenants en verre, des bouteilles, etc... Il semble que certains ont eu le droit en demandant une dérogation, d'autres sont restés sans nouvelle et j'aimerais bien avoir un état des lieux de la situation.

2/ Question de Madame la Conseiller DEPAS : J'ai assisté à la balade aux flambeaux et c'était une belle organisation de la part de tous les services et particulièrement l'Office communal du Tourisme.

Proposition de réponse de la Direction générale

Le bilan de cette édition du Marché de Noël et de l'ensemble des activités attenantes est extrêmement positif. Il y a eu une évaluation qui a été réalisée lors d'une réunion par l'ensemble des services qui ont contribué à la bonne organisation. Les exposants ont tout particulièrement apprécié l'accueil, l'accompagnement, la réactivité des services impliqués, les décorations ainsi que la diversité proposée aux visiteurs.

L'organisation de deux espaces communs destinés à la consommation de denrées alimentaires et de boissons a été particulièrement saluée.

Malgré les conditions climatiques particulièrement froides, la fréquentation a été similaire aux éditions précédentes à l'exception du dimanche en fin d'après-midi, mais la raison est peut-être à trouver ailleurs. La finale de la coupe du Monde était retransmise et la météo était particulièrement délicate avec un verglas généralisé. Les ventes sont semblables aux années précédentes selon les exposants interrogés qui, par contre, sollicitent une réflexion quant aux horaires. Une majorité était favorable à une fermeture moins tardive le dimanche et des adaptations les autres jours. Une réflexion sera menée par les services concernés en concertation avec les exposants.

En ce qui concerne l'étape des contenants, la ligne de conduite établie pour chaque festivité a été respectée à savoir l'utilisation de gobelets réutilisables. Ce n'est que sur base d'échange et en accord avec les services de police qu'une dérogation a été octroyée aux exposants proposant du champagne ou du mousseux ou encore des bières ferrées mais cela changera l'année prochaine.

3/ Question de Monsieur le Conseiller HOST : Au centre-ville, il y avait beaucoup de décoration lumineuses et c'est très sympa mais, malgré tout, des sapins de Noël ont été placés un peu partout mais attention de laisser une largeur disponible sur les trottoirs.

Proposition de réponse de la Direction générale

Une attention toute particulière sera accordée l'année prochaine à leur installation au regard des situations délicates constatées cette année.

4/ Question de Monsieur le Conseiller HOST : je voudrais vous faire part de la dangerosité lors du jogging du samedi, en empruntant le rempart du Vieux Cimetière, ça glisse énormément.

Proposition de réponse de la Direction générale

Sans remettre la remarque en question, la Direction des sports, organisatrice de l'évènement, n'a reçu aucune remarque et aucun incident n'est à déplorer. Il sera suggéré l'année prochaine d'attirer l'attention des participants à ce niveau. Je tiens quand même à souligner le fait que tout avait été bien salé et que d'ailleurs il y a des villes, même le dimanche, qui ont interrompu leur marché de Noël ou leur parade, nous, on a pu tout faire jusqu'au bout tellement nos services avaient bien travaillé et je tiens vraiment à le souligner.

5/ Question de Monsieur le Conseiller FLAMENT : Il me revient que de nombreux employés communaux sont absents pour raison de maladie ou de burnout. Pourriez-vous nous informer sur les statistiques de maladie rencontrées à la Ville de Soignies et nous donner l'évolution de ce phénomène sur ces trois dernières années ?

Proposition de réponse de la Direction générale

A la lecture des chiffres transmis par la Direction des Ressources Humaines sur les 4 dernières années à savoir respectivement en 2019 : 12,94%, en 2020 : 11,66%, en 2021 : 10,86 et en 2022 : 9,55%, vous pourrez faire le constat que le taux d'absentéisme a diminué de 3,5 % depuis 2019. Quant aux causes évoquées et notamment psychologiques, aucun élément porté à la connaissance de la Direction des Ressources Humaines vont dans le sens sous-entendu dans la question d'une augmentation ou d'un nombre élevé d'agents absents pour cause de maladie liée à une fatigue professionnelle.

Cela n'empêche pas la Direction générale et la Direction des Ressources Humaines de rester particulièrement attentives aux phénomènes et de mettre en place toute une série de mesures telles que le télétravail, les réductions du temps de travail pour les métiers pénibles et les fins de carrière, des évaluations continuées, des entretiens de retour de maladie et différents coachings individuels et collectifs ainsi que des formations spécifiques visant notamment le bien-être et la reconnaissance. C'est un travail de longue haleine, ça prend des heures à nos Directeur général,

Directrice générale adjointe et à l'ensemble du personnel des RH comme à l'ensemble des membres du Comité de Direction pour garder la motivation, essayer que chacun soit entendu, faire tout un travail pour lutter contre cet absentéisme qu'on voit qui est en baisse depuis 2019. Je remercie vraiment les équipes en place pour ce travail de l'ombre qui est réalisé et qui fait du bien aux équipes.

QUESTIONS POSEES LORS DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 JANVIER 2023

1/ **Question de Monsieur le Conseiller HOST** : nous avons fait des investissements à la venelle des Artistes, tout bien rénové avec du bon mobilier et cette venelle est fermée depuis un certain temps. Combien de temps sera-t-elle encore fermée ?

Transmis à la DO1 – Travaux pour réponse au prochain Conseil communal

2/ **Question de Monsieur le Conseiller BISET** : j'ai été interpellé par un concitoyen à propos de la publicité affichée sur des barrières Nadar dans l'espace public pour des organisations privées, le règlement a-t-il été modifié récemment notamment pour le prêt de barrière Nadar et le cas échéant pourrait-on en avoir connaissance ?

Transmis à la DT1 – Direction générale pour réponse au prochain Conseil communal

15. DT1 - DIRECTION GENERALE - COMMUNICATION(S)

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance :

- de l'Arrêté de la modification budgétaire n° 3 de 2022 ;
- du courrier de réponse de Madame la Ministre MORREALE concernant la motion déposée par le Conseil communal visant à demander à Monsieur DE CROO, Premier Ministre et à Monsieur PEETERS, CEO d'ELIA, de travailler en collaboration avec l'ASBL REVOLHT ;
- du courrier de réponse de Monsieur le Ministre DI RUPO concernant la motion déposée par le Conseil communal visant à demander à Monsieur DE CROO, Premier Ministre et à Monsieur PEETERS, CEO d'ELIA, de travailler en collaboration avec l'ASBL REVOLHT.

Madame la Bourgmestre F. WINCKEL, Présidente de l'assemblée :

C'est ce qui clôture la séance publique du Conseil communal.

Merci au public, le prochain Conseil sera le 21 mars 2023.